

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION



**STRATEGIE NATIONALE DE GESTION DE LA MIGRATION
(SNGM) 2021-2030**

PLAN D'ACTION 2021-2025

25 janvier 2022

Table of Contents

Liste des acronymes	4
Introduction.....	5
I- Première partie : actualisation de la SNGM 2011.....	6
1. Evolution du contexte migratoire et socio-économique en Mauritanie.....	6
2. La Stratégie nationale de Gestion de la Migration 2011 : aperçu l'historique sur le contexte et la gestion des flux migratoires internationaux en Mauritanie	10
3. SNGM 2011 : éléments de bilan sur la période 2011-2019.....	12
3.1 Bilan des actions réalisées au cours de la période	12
3.2 Enseignements tirés de la mise en œuvre de la SNGM 2011 en termes d'atouts, de contraintes et de défis.....	13
3.2.1 Atouts de la mise en œuvre de la SNGM au cours de la période.....	13
3.2.2 Contraintes rencontrées dans la mise en œuvre de la SNGM au cours de la période.....	14
3.2.2.1 La mesure de la migration	14
3.2.2.2 L'obsolescence du cadre juridique de gestion de la migration par rapport aux nouveaux engagements internationaux de la Mauritanie en la matière.....	14
3.2.2.3 Les faiblesses institutionnelles du dispositif de coordination de la mise en œuvre de la SNGM	15
3.2.2.4 Faible valorisation du rôle de la diaspora en matière de développement économique et social	17
3.2.3 Principaux défis	18
4. Actualisation du plan d'action et de la Stratégie Nationale de Gestion de la Migration.....	19
4.1 Justification.....	19
4.2 Méthodologie	20
4.3 Objectif général et objectifs spécifiques	21
4.4 Axes stratégiques et résultats attendus	22
II. Seconde partie : plan d'action de la SNGM actualisée 2021-2025	25
Résumée du coût par axe stratégique du plan d'action actualisé (2021-2025) de la SNGM 2021-2030.....	27
Axe stratégique I : réforme du cadre juridique, institutionnel et alignement sur les conventions internationales	28
Axe stratégique II : collecte et analyse des données sur la migration	33
Axe stratégique III : gestion intégrée de frontières.....	38
Axe Stratégique IV : promotion des droits fondamentaux des migrants.....	44
Axe stratégique V : migration et développement	55
Axe stratégique VI : coordination et suivi et évaluation	60
Conclusions et recommandations	64
Bibliographie.....	66

Annexes	67
ANNEXE 1 : Composition de la Commission Technique Multisectorielle présidée par le Conseiller du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation chargé de la sécurité, de la migration et des réfugiés.....	68
ANNEXE 2 : Les principaux instruments politiques en matière de migration en Mauritanie	69
ANNEXE 3 : Projet de décret	70

Liste des acronymes

AMEM	Projet pour une migration équitable au Maghreb
ANRPTS	Agence Nationale du Registre de Population et des Titres Sécurisés
ANSADE	Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BM	Banque Mondiale
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Occidentale
CNGM	Conseil National de Gestion de la Migration
DTM	Displacement Tracking Matrix : Matrice du suivi des déplacements
ISF	Indice Synthétique de fécondité
MASEF	Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille
MEPF	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MFPT	Ministère de la Fonction publique et du Travail
MJ	Ministère de la Justice
MS	Ministère de la Santé
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONS	Office National de la Statistique
OSC	Organisation de la Société Civile
PTF	Partenaires techniques et financières
PIB	Produit Intérieur Brut
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et Prospérité Partagée
SNEGM	Secrétariat National Exécutif pour la Gestion de la Migration

Introduction

Face aux enjeux multidimensionnels des phénomènes migratoires au niveau national et international, la Mauritanie a adopté en juin 2011, la Stratégie Nationale de Gestion de la Migration (SNGM), assortie d'un plan d'action sur la période 2011-2015, afin d'assurer une meilleure gestion des flux migratoires. La SNGM 2011 reposait sur les quatre axes stratégiques suivants :

- Cadre de gestion et mesure de la migration
- Migration et développement
- Promotion des droits fondamentaux des rapatriés, migrants, réfugiés et demandeurs d'asile
- Maîtrise des flux migratoires.

A la fin de l'année 2018, la revue réalisée en collaboration avec l'union Européenne et l'appui de l'OIM en matière de bilan de mise en œuvre a dégagé un faible taux d'exécution, en particulier au niveau des trois premières composantes. La seule composante qui a connu une exécution avancée était celle liée à la maîtrise des flux migratoires. L'évaluation avait pour objectif de dégager les enseignements tirés de trois années de mise œuvre en termes d'atouts, de contraintes, de défis et pour prendre en compte les développements récents au niveau des diverses dimensions de la migration et en particulier les progrès acquis au niveau de législation nationale, des accords et conventions ratifiés par Mauritanie en la matière.

Sur la base des conclusions et recommandations de cette revue, le Gouvernement a lancé avec l'appui de l'Union Européenne et l'OIM, l'actualisation de la SNGM 2011 et de son plan d'action. Ce travail s'est déroulé en deux étapes : (i) actualisation du plan d'action, réalisée en 2021 (ii) actualisation de la SNGM 2011 lancée fin décembre 2021. La première étape s'est déroulée dans le cadre d'une approche participative avec l'ensemble des parties prenantes concernées par la migration (gouvernement, partenaires techniques et organisations de la société civil et OSC) engagées dans le cadre d'une commission multisectorielle Technique présidée par le Conseiller du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation chargé de la migration. Les membres de la Commission se sont répartis selon leur domaine d'intérêt en groupes thématiques constitués autour des axes stratégiques sous le lead des chefs de file. Les propositions issues des travaux de réflexion des différents groupes thématiques sont présentées pour validation en réunions plénière ou ateliers. Cette dynamique, a été soutenue sur la période pour l'actualisation du Plan d'action ac2021-2025 chiffré et pour l'élaboration de la SNGM actualisée 2021.

Pour la cohérence d'ensemble, la SNGM actualisée et son Plan d'action 2021-2025 sont présentés dans un document Unique. La première partie est consacrée à l'actualisation de la stratégie tandis que la seconde partie à son plan d'action.

I- Première partie : actualisation de la SNGM 2011

Cette partie passe en revue la situation contextuelle, donne un aperçu historique sur la gestion des flux migratoires internationaux en Mauritanie, et présente les éléments de bilan de mise en œuvre de la SNGM 2011, les atouts, les contraintes et les défis dégagés à partir de l'analyse SWOT ainsi que les objectifs et les axes stratégiques.

1. Evolution du contexte migratoire et socio-économique en Mauritanie

Située dans la zone Nord-ouest africaine, la République Islamique de Mauritanie est limitée par l'Algérie au Nord-Est, le Sahara Occidental au Nord-Ouest, par l'Océan Atlantique à l'Ouest (700 kms), le Sénégal au Sud et le Mali au Sud et à l'Est. La Mauritanie occupe un vaste territoire de 1 030 000 km², aux trois-quarts désertiques. La densité de la population du pays est de 3,4 habitants par km². Le pays compte 15 wilayas, subdivisées en 61 Moughataas (départements) et 218 communes. La Mauritanie a accédé à la souveraineté nationale le 28 novembre 1960. Elle est devenue membre de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à partir du 27 Octobre 1961, membre fondateur de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), membre de la ligue Arabe à partir de 1973, membre de la conférence islamique, de l'organisation des pays non-alignés et de plusieurs autres organisations régionales et sous régionales africaines et arabes.

Sur le plan démographique, la population de la Mauritanie s'élevait à 3 537 368 habitants en 2013 selon les résultats du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) réalisé par l'Office national de la statistique de Mauritanie (ONS) contre 2 508 159 habitants en 2000, 1 864 236 habitants en 1988 et 1 338 830 habitants en 1977. Le taux de croissance moyen annuel de la population reste élevé avec 2,7% pour la période 2000-2013 contre 2,4 % pour 1988-2000 et 2,9% pour 1977-1988. Selon les projections démographiques de l'ONS (2015), la population totale du pays serait de : 3 720 125 personnes en 2015, 4 173 077 en 2021, 5 276 428 et 6 943 902 en 2043. La répartition spatiale est la conséquence des mutations profondes vécues par le pays au cours des 50 dernières années caractérisées par des sécheresses récurrentes ayant causé la détérioration des bases de l'économie rurale et conduit à une forte sédentarisation (Le taux de sédentarisation est passé de 63,6% en 1977 à 87,9% en 1988 puis à 98,1% en 2013), avec une baisse importante de la population nomade (estimée à 2%) et des flux migratoires continus en direction des centres urbains. Ainsi la population à dominante nomade à hauteur de 76% en 1965 ne compte plus que 2% de nomades en 2013. Aussi, l'évolution du nombre de localités pays a connu une forte progression, passant de 2341 en 1977 à 5561 en 2000 et 8138 en 2013 traduisant la dynamique de sédentarisation au cours de la période accompagnée par une montée des taux d'urbanisation qui sont passées de 23% en 1977 à 38% en 2000 et 48,3 % en 2013 soit un doublement en 36 ans. Ce qui a donné lieu à l'éclosion anarchique de bidonvilles dans les grandes villes habitées par une population pauvre aux conditions de vie

précaires. Près de 50% de la population vivent en milieu urbain et l'attraction de la Capitale Nouakchott a été évidente avec plus du quart de la population totale (27%) et plus de la moitié de la population urbaine (51,6%).

L'économie dominée par les activités primaires en général, a enregistré de profonds changements au cours des dernières années avec une diversification du secteur minier, le développement des activités industrielles et du secteur des TIC. Ainsi, le taux de croissance annuelle moyenne a été de 3% au cours des dix dernières années enregistrant un « boom minier » entre 2008 et 2014 et la part des investissements dans le PIB atteignant 42 % en moyenne en 2017. Le produit intérieur brut (PIB) a atteint 5,124 milliards de dollars US en 2017 et le PIB par habitant s'élève à 1 300 \$ (BM 2018). En matière d'emploi, 40,3 % de la population active sont employés dans le secteur primaire, 9,5 % dans l'industrie et les mines, et 50,2 % dans les services (2016). En valeur, la même année, la contribution de l'agriculture au PIB s'élevait à 27,4 %, celle de l'industrie et des mines à 30 %, et celle des services à 42,6 %.

À l'instar des autres pays du monde, le pays a vécu les effets néfastes de la crise sanitaire provoquée par la pandémie de covid-19 qui s'est très vite propagée pour provoquer la crise économique la plus profonde depuis la seconde guerre mondiale conduisant les pays du monde à mettre en place des mesures d'urgence draconiennes sans précédent pour en alléger ses conséquences sur l'économie mondiale. Les mesures de confinement mises en place dans la plupart des pays ont lourdement entravé les activités économiques, en particulier au niveau des secteurs de services à forte intensité de main-d'œuvre. Dans ce contexte, la Mauritanie a connu une situation économique difficile avec une contraction de la croissance économique de -1,76% en 2020. Ce recul est principalement imputable aux effets de la pandémie de la COVID-19 qui a paralysé l'ensemble des activités économiques. Cette contreperformance de l'économie nationale s'est faite dans un contexte de hausse du niveau général des prix, constaté depuis 2019 (4,3%) et 3,5% en 2020. Le solde des échanges extérieurs de biens et services (en volume) a lui aussi, connu une forte dégradation au cours des deux dernières années en raison d'une plus forte hausse des importations (+2% en 2020 contre +11,7% en 2019) accompagnée par un recul des exportations (-1,9% en 2020 contre +19,1% en 2019).

Dans la lignée des Cadres Stratégiques de lutte contre la pauvreté (2000-2015), les pouvoirs publics ont adopté et mis en œuvre la SCAPP (2016-2030) arrimée aux ODD et à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, à travers le premier d'action (2016-2020) évalué en 2021 pour dégager les résultats et les leçons tirées sur la période pour en tenir compte dans l'élaboration du second plan d'action (2021-2025) actuellement en cours. Ce nouveau Plan d'action doit intégrer formellement les engagements du programme électoral de Président de la République-TAAHOUDATI (2019-2024) ainsi ses programmes opérationnels (Programme Prioritaire Elargi, Programme de Relance Economique après Covid 19) qui ont joué un rôle appréciable dans la lutte contre la COVID19 et pour assurer la relance de l'économie après la pandémie, vers la croissance.

Malgré les efforts consentis et les progrès réalisés dans l'atteinte des cibles ODD, des défis importants demeurent à relever. En effet, le pays est classé au 157ème rang sur 189 pays suivant le rapport sur le développement humain en 2020 car l'Indice de Développement Humain a évolué de 0,347 en 1980 à 0,506 en 2014 et à 0,546 en 2020. En dépit de ces progrès, des efforts restent à faire à divers niveaux : (i) système éducatif ; (ii) système de santé et de prévention de la malnutrition et de l'insécurité alimentaire ; (iii) pauvreté des

populations rurales en particulier (iv) le chômage des jeunes et surtout des femmes, (v) la faible diversification des bases de l'économie nationale (vi) la capture du dividende démographique (vii) le développement des services de base (eau, énergie, habitat, transport, Tic etc.) (viii) la promotion du secteur privé (ix) inégalités de genre et (x) la lutte contre la corruption, le renforcement de l'Etat de droit, les enjeux migratoires et sécuritaires

La mesure de la migration rencontre en effet, des contraintes conceptuelles, méthodologiques et financières conduisant à la production de données sur les flux migratoires, encore fragmentaires, parfois contradictoires et erratiques. Elles proviennent de différentes sources administratives (MAE-ME, ANRPTS) ou d'enquêtes (ANSADE, OIM, OIT, HCR, UNDESA etc.) et ne permettent pas d'avoir une situation d'ensemble fiable du phénomène migratoire. Ces enquêtes sont pour le moment la source la plus récente de données sur la migration, et seront présentés ci-dessous.

Selon les résultats du RGPH 2013 réalisé par l'ancien ONS (maintenant ANSADE), les migrations internes concernent au moins un sédentaire sur cinq avec 55% des hommes et 45% de femmes. Aussi, en matière de migrations internationales, la répartition des immigrants internationaux selon les wilayas de résidence actuelle au RGPH 2013 qui comprenait un module spécifique sur la migration¹, montre que Nouakchott en accueille le plus grand nombre (63,8%), suivi de Dakhlet Nouadhibou (9,1%), du Hodh ECharghi (8,2%) du Trarza (3,6%) et du Tiris Zemmour (2,9%). Quant aux pays de provenance des immigrés, ils viennent globalement du Mali (55%), du Sénégal (près de 24%) et du Maroc (un peu moins de 2%).

Afin de mieux comprendre les flux de population dans le pays, y compris le profil des migrants présents dans les villes mauritanienes (Nouadhibou et Nouakchott) ainsi que les informations sur les mouvements pastoraux dans les régions du sud du pays, l'OIM a réalisé depuis 2018, des enquêtes sur la base de l'outil DTM (Displacement Tracking Matrix)². Elle a collaboré avec l'ANSADE pour mettre en commun les méthodologies et pour faciliter l'inclusion future des migrants dans les enquêtes et recensements conduits par cette institution. L'étude réalisée en 2021³, conjointement par l'ANSADE et l'OIM, a permis de produire les résultats suivants :

- Le nombre de migrants originaires des pays d'Afrique subsaharienne et du Maghreb vivant à Nouakchott est de 105 264 individus dont plus de deux tiers (73%) sont des hommes et 27% sont des femmes et dégageant une augmentation de plus de 21 000 individus (+24,9%) depuis la dernière enquête réalisée en juillet 2019 et dont l'explication pourrait être rapprochée : (i) du changement de méthodologie des deux enquêtes (ii) de la fermeture des frontières des autres pays à cause de la COVID-19 et (iii) du déplacement de certains migrants de Nouadhibou vers Nouakchott. Le nombre de

¹ Les limites du RGPH 2013 : (i) Il est fait sur une base déclarative, excluant par exemple les migrants en situation irrégulière qui évitent de se déclarer faute de papiers en règle (ii) Il ne fait pas de distinction entre migrants et réfugiés.

² Outil de suivi des déplacements et de la mobilité des populations

³ <https://migration.iom.int/reports/mauritanie-rapport-danalyse-enquete-sur-la-migration-nouakchott-mars-avril-2021?close=true>

migrants originaires des pays d'Afrique subsaharienne et du Maghreb vivant à Nouadhibou est estimé à 15 032 individus dont 68% sont des hommes et 32% de femmes.

- La jeunesse de la population migrante où les moins 35 ans représentent 67% soit plus de deux tiers confirmant les résultats des opérations statistiques précédentes (RGPH 2013, DTM 2019). Un tiers des migrants (33%) sont âgés entre 35 et 64 ans.
- La prédominance des hommes quel que soit le groupe d'âge. L'écart entre les hommes et les femmes se creuse en passant de 24 points de pourcentage parmi les migrants les plus jeunes (âgés de 15-19 ans) à 62 points de pourcentage parmi les migrants âgés de 40 à 44 ans.
- Les principales communautés étrangères à Nouakchott sont respectivement : sénégalaises (41%), maliennes (34%) et guinéennes (14%).
- Le niveau d'instruction des migrants est faible : 81% (ont au mieux fréquenté une mahadra ou une école primaire). Plus d'un migrant sur quatre (28%) n'est pas allé à l'école.
- Le principal motif de migration : (i) insuffisance d'opportunités économiques dans le pays de départ (66%) des personnes enquêtées, (ii) le regroupement familial ou pour rejoindre des amis (15%).
- La majorité des migrants sont actifs occupés (87%) et seulement 7 pour cent sont à la recherche d'un emploi. Les principaux secteurs d'emploi sont : (i) la construction (32%) et (ii) le commerce (18%). Ils travaillent principalement dans le secteur informel.
- La Mauritanie était déclarée la destination finale pour près de neuf migrants sur dix (89%). Cependant pour 11%, l'installation à Nouakchott s'explique par des difficultés d'accès à la destination initialement prévue (difficultés financières, difficulté d'accès aux documents nécessaires pour le voyage, manque de moyens ou tout un changement d'avis sur la destination). Pour ceux-ci, le continent de prédilection est l'Europe avec 60 pour cent des personnes. Les deux principales destinations sont l'Espagne (37%) et la France (21%). Le Maroc constitue le troisième pays de destination envisagé pour 11%.

S'agissant des émigrants mauritaniens, leur effectif a été estimé à 47 180 (RGPH 2013) supposé erratique par le Ministère des Affaires étrangères et des Mauritaniens de l'Extérieur qui dispose de chiffres sur la diaspora mauritanienne dont les estimations sont basées sur les mauritaniens déclarés auprès de ses représentations diplomatiques (250 000), et donc le chiffre est probablement sous-estimé. D'après le RGPH 2013, ces émigrations internationales ont pour motif principal : (i) la recherche de travail, (ii) les études ou (iii) le regroupement familial.

Par ailleurs, l'UNDESA (2017)⁴, estime le stock d'immigrés en Mauritanie à 168.400 personnes, soit 3,8% de la population mauritanienne, tandis que le nombre de Mauritiens émigrés à l'étranger s'élève à 120.400, mais le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritiens de l'Etranger estimerait cette présence à 250.000 personnes.⁵

Dans le cadre de la Convention 143 sur les droits des travailleurs migrants (dispositions complémentaires) 1975, l'OIT apporte son appui technique à travers son projet d'Appui à la Migration Equitable pour le Maghreb (AMEM) au gouvernement mauritanien (MFPT, MAEC-ME, MIDECA, à l'ANSADE) en étroite collaboration avec les partenaires sociaux (organisations des employeurs et travailleurs). Elle vient en 2021, de renforcer le système d'informations et de collectes de données statistiques et administratives relatives à la migration de travail depuis et vers la Mauritanie et de réaliser avec l'ANSADE une enquête sur la main d'œuvre étrangère dans le secteur du BPT. Cette enquête pilote a été réalisée en 2020⁶, pour l'identification des métiers en tension, ainsi que les besoins en main d'œuvre des entreprises du BTP dans les villes de Nouakchott, Nouadhibou, Rosso et Zouerate. Les résultats ont montré que sur la base de l'échantillon d'entreprises enquêtées : (i) 3300 salariés dont 70% sous contrat temporaire (ii) 4 travailleurs sur 10 sont issus de la main étrangère et sont sous contrat temporaire (iii) le métier de maçon est le plus représenté (iv) 2400 projets de recrutement sur l'année 2020 et (v) Tensions de recrutement prononcées : maçon, carreleur, plâtrier, charpentier et peintre.

2. La Stratégie nationale de Gestion de la Migration 2011 : aperçu l'historique sur le contexte et la gestion des flux migratoires internationaux en Mauritanie

Conscient des défis liés aux phénomènes migratoires⁷ et dans la dynamique du « Processus de Rabat : Dialogue Euro-Africain sur la migration et le développement »⁸ impliquant la Mauritanie depuis 2006, le Gouvernement a adopté une Stratégie Nationale de Gestion de la Migration (SNGM) en 2011 élaborée avec l'appui de l'Union Européenne pour assurer la sécurité du territoire et lutter contre les migrations irrégulières.

Pour la Mauritanie, ces défis migratoires ont leur origine dans le contexte général du pays, dicté par sa position géographique, son économie, ses relations économiques avec ses voisins (CEDEAO), le cadre juridique les régissant et aux conventions internationales ratifiées

⁴ Termes de référence Réalisation d'une étude destinée à évaluer la présence et les conditions de vie et de travail des migrants mauritaniens à l'étranger

⁵ Termes de référence Réalisation d'une étude destinée à évaluer la présence et les conditions de vie et de travail des migrants mauritaniens à l'étranger

⁶ Enquête pilote sur l'emploi de la main d'œuvre étrangère dans le secteur des BTP.

⁷ La Mauritanie fait face à de nombreux défis afférents à la porosité des frontières, la traite des êtres humains, à la migration irrégulière et aux mouvements des groupes extrémistes violents. S'ajoutent la gestion du changement climatique et à l'accueil des réfugiés (M'Berra au Hodh El Chargui).

⁸ UE/UICMPD/FIIAPP (2016) : Une décennie de dialogue sur la migration et le Développement.

en la matière. L'analyse des flux migratoires depuis 2000 vers la Mauritanie dégageaient les points saillants suivants :

- Une vague de migration traditionnelle en provenance des pays limitrophes caractérisée par des liens culturels, religieux et linguistiques ;
- Une vague de migration des personnes fuyant les conflits des années 1990 (Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone et Mali plus récent) ;
- Une vague de migration en transit vers l'Europe via l'Afrique du Nord et des îles des Canaries très médiatisée et partiellement maîtrisée, notamment par une surveillance accrue des frontières maritimes grâce à l'efficacité du système de surveillance mis en place à Nouadhibou.

Cependant, et depuis quelques années, le pays initialement reconnu pays de transit pour les migrants à destination de l'Europe devient davantage, suite à l'efficacité de son dispositif de surveillance, un pays de d'accueil, voire de destination des flux migratoires dans la région. Ainsi, le nombre de migrants originaires des pays d'Afrique subsaharienne et du Maghreb vivant à Nouakchott a été estimé récemment à 105 264 individus réguliers et irréguliers⁹.

La revue en 2018 de l'état d'application et efficacité de la SNGL 2011 montrait donc que la problématique de la migration ne pouvait pas en fait se limiter aux contrôles aux frontières et à la lutte contre l'immigration irrégulière, car cette compréhension pouvait accentuer les conflits internes et les tensions avec les pays voisins. Au contraire, elle devrait être considérée dans le cadre d'une stratégie migratoire multidimensionnelle rééquilibrant des actions au profit des différentes dimensions du phénomène : migration et développement- amélioration des connaissances et de l'encadrement des phénomènes migratoires- et la protection des droits des populations migrantes conformément aux dispositions des conventions internationales en la matière ratifiées par la Mauritanie.

Cette stratégie se situe au centre des préoccupations des autorités du pays qui se concrétisent entre autres par les aspects ci-après :

- La fermeture de la frontière maritime conduit à s'interroger sur la gestion des migrants bloqués à Nouadhibou ou Nouakchott. Pour ces nouvelles générations, la Mauritanie serait passée d'un pays de transit à un pays de destination.
- Le risque de comportement xénophobe de la part de la population envers ces nouveaux migrants même si les enquêtes ne soulèvent de grandes difficultés dans ce sens.
- La nécessité de régulation des entrées sur le territoire afin de limiter les menaces terroristes et l'action des réseaux criminels internationaux de traite de personnes et de trafic de personnes et marchandises avec la création de 45 points de passage aux frontières afin de procéder au contrôle systématique des nouveaux entrants.
- La nécessité d'une refonte en profondeur du cadre législatif et réglementaire afin de prendre en compte les nouveaux enjeux de la migration et les instruments internationaux y afférents ratifiés par le pays.

⁹ Estimés à 105 264 individus par l'enquête DTM (OIM) en 2021

- Le besoin constaté d'améliorer les données migratoires afin de mettre en place des politiques et des programmes adaptés à la réalité du phénomène migratoire.

3. SNGM 2011 : éléments de bilan sur la période 2011-2019

Sur cette base, la stratégie nationale de gestion de la migration élaborée en 2011 dans le cadre d'une approche participative, était articulée autour de quatre axes stratégiques :

- Cadre de gestion et mesure de la migration
- Migration et développement
- Promotion des droits fondamentaux des rapatriés, migrants, réfugiés et demandeurs d'asile
- Maîtrise des flux migratoires

Cette stratégie a été opérationnalisée par un plan d'action quinquennal 2011-2015 composé de 21 Composantes et 76 actions partiellement mises en œuvre. Le bilan de cette mise en œuvre au cours de la période 2011-2019 est présenté ci-dessous dans le cadre du processus d'actualisation de ladite stratégie et de son plan d'action, engagé pour prendre en compte(i) les enseignements tirés de sa mise en œuvre sur la période (ii) les changements intervenus au niveau des aspects multidimensionnels relatifs aux phénomènes migratoires ainsi que (iii) les principaux défis.

3.1 Bilan des actions réalisées au cours de la période

Au cours de la période 2011-2019, le bilan est résumé à travers les principales réalisations suivantes :

- Création d'un Comité National de Gestion de la Migration par décret du Premier Ministre n° 2012.235 en date du 3 Octobre 2012 comme dispositif national de coordination de la SNGM appuyé par un Secrétariat Exécutif mis en place par les Arrêtés du Premier Ministre n° 1750 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Secrétariat National Exécutif pour la Gestion de la Migration et l'Arrêté n° 472 portant nomination du Président et des membres du Secrétariat National Exécutif pour la Gestion de la Migration ;
- Intégration d'un module migration dans le RGPH 2013 ;
- Création d'un Master spécialisé dans le domaine de la Migration à l'Université de Nouakchott ;
- Réalisation d'une étude sur le système de délivrance des permis de travail qui a conduit au Décret n°2018-025 du 08 Février 2018 abrogeant et remplaçant le décret n°2009-224 en date du 29 Octobre 2009 fixant les conditions d'emploi de la main d'œuvre étrangère et instituant le permis de travail pour les travailleurs étrangers ; Création d'un tableau de

référencement réunissant tous les acteurs concernés par l'assistance directe aux migrants vulnérables ;

- Formations des inspecteurs de Travail sur la protection des travailleurs migrants ;
- Développement d'un outil pour cartographier la diaspora mauritanienne ;
- Assistance aux demandeurs d'asile dans la gestion des demandes et support dans les domaines de la prise de soins sanitaires ;
- Amélioration des compétences des forces de l'ordre aux frontières aériennes et terrestres en matière de protection des migrants et réfugiés ;
- Amélioration des compétences de la société civile, du personnel du MASEF, MJ, MIDEC et MS en matière de protection et assistance aux migrants vulnérables ;
- Révision du Manuel opérationnel pour la gestion des frontières ;
- Publication d'une étude sur la perception du public par rapport au travail et au comportement de la Police et de la Gendarmerie aux postes frontières et une étude de faisabilité sur l'identification d'un système d'enregistrement des mouvements de populations entre la Mauritanie et Sénégal ;
- Construction ou réhabilitation de 19 postes frontières ;
- Développement des plans d'urgence en cas de crise aux frontières (sept exercices de simulation de crise réalisés)
- Equipement de 31 postes frontières
- Renforcement de la coordination intra étatique et interétatique (centre de coordination entre Sénégal, Mali et Mauritanie)
- La collecte et l'analyse des données sur les phénomènes migratoires (transit, transhumance) à travers la Matrice du suivi des déplacements (DTM) à Nouadhibou et à Nouakchott.
- La participation de deux cadres de l'ancienne ONS (maintenant ANSADE) en 2019 au Burundi, au Premier Forum international sur les statistiques migratoires, qui a permis de mettre en commun les meilleures pratiques et les expériences nationales.
- Les progrès notoires enregistrés en matière d'état civil avec la création de l'Agence Nationale du Registre de Population et Titres Sécurisés (ANRPTS) en juin 2010 et la mise en œuvre de ses missions. Ce qui a favorisé entre autres, un meilleur enregistrement des mouvements migratoires par l'installation du logiciel OUBOUR au niveau des postes frontières essentiels.

3.2 Enseignements tirés de la mise en œuvre de la SNGM 2011 en termes d'atouts, de contraintes et de défis.

L'analyse SWOT a dégagé, les atouts, les contraintes et les défis ci-dessous.

3.2.1 Atouts de la mise en œuvre de la SNGM au cours de la période

Malgré les contraintes enregistrées ci-dessous, de nombreux atouts ont été en revanche acquis dont on mentionne :

- L'alignement de certains partenaires à l'engagement ferme des pouvoirs publics pour assurer la sécurité et la défense du territoire national avec un accent particulier sur la lutte contre le terrorisme et le commerce illicite ainsi que les migrations irrégulières.
- L'efficacité des dispositifs mis en œuvre pour lutter contre les migrations irrégulières et contre le terrorisme et le commerce illicite.
- L'appui au niveau de la construction et/ou l'équipement des postes frontières fixés comme passages obligés pour l'accès régulier du territoire national.
- L'appui dans la formation et l'encadrement du personnel des services concernés par la migration sur les textes y relatifs (justice, services de sécurité etc.).
- L'amélioration du cadre juridique de gestion de la migration par l'adoption et ratification de nouveaux textes de lois et conventions, même si limité.
- Le renforcement des services de l'état civil avec la création de l'ANRPTS.
- L'amélioration de la production statistiques sur la migration (enquêtes produites par l'OIM, OIT, ANSADE, ANRPTS), même si des efforts coordonnés doivent être poursuivis.

3.2.2 *Contraintes rencontrées dans la mise en œuvre de la SNGM au cours de la période*

Malgré ces nombreux acquis, de nombreuses contraintes persistent. Il s'agit en particulier des contraintes de la mise en œuvre suivantes :

3.2.2.1 *La mesure de la migration*

Les insuffisances dans la complétude et la fiabilité des statistiques ne permet pas de donner une vision d'ensemble de la migration avec son caractère multidimensionnel.

Il ressort des développements précédents, la nécessité d'un renforcement approprié coordonné entre les différentes parties prenantes et sous le lead de l'ANSADE pour harmoniser les méthodologies, concepts et définitions et assurer une production statistique fiable permettant de donner une vision d'ensemble de la migration et tenant compte de son caractère multidimensionnel.

3.2.2.2 *L'obsolescence du cadre juridique de gestion de la migration par rapport aux nouveaux engagements internationaux de la Mauritanie en la matière*

Les nouveaux changements intervenus en matière de gestion de la problématique migratoire en particulier les insuffisances du cadre juridique (**Annexe 3**) devenu en déphasage total avec les réalités du moment aussi bien pour le Gouvernement, les partenaires que pour les migrants et la société reste un enjeu majeur après dix ans d'implémentation de la SNGM. Dans le cadre de l'amélioration du cadre juridique, trois projets de texte ont été proposés et soumis au MIDEK s'agissant de (i) la nationalité¹⁰ (ii) des entrées-sorties et le séjour des étrangers (iii) de l'asile. Ainsi, avec la ratification de nouveaux traités et conventions en matière de migration, il s'est avéré nécessaire de procéder à un alignement de la législation nationale pour la rendre cohérente avec les engagements de

¹⁰ La loi sur la nationalité a été adopté en 2021

l'Etat en tenant compte des nouvelles dynamiques migratoires et de la politique gouvernementale dans ce domaine en rapport avec l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, les objectifs du Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières 2018 et avec l'initiative sur les Indicateurs de la Gouvernance de la Migration lancée avec l'aide de l'OIM en 2019 et qui permet de faire un état des lieux sur le cadre de gouvernance de la migration en Mauritanie par rapport à 90 indicateurs universels¹¹. Suite à la ratification de la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires) de 1975, par la Mauritanie, le Ministère de la Fonction publique, du Travail (MFPT) a réalisé en 2020 avec l'appui du projet AMEM, une étude sur la réalisation d'un état des lieux de la législation nationale sur les implications législatives sur cette ratification. Elle a pour but d'étudier le cadre juridique de protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, d'en examiner le contenu en vue de montrer non seulement les spécificités mais aussi les avancées et les limites/lacunes et d'identifier les réformes législatives et réglementaires nécessaires à la suite de la ratification de la convention n° 143 par la Mauritanie. Les conclusions de cette étude constituent une valeur ajoutée réelle en la matière. Dans la même dynamique d'alignement de la législation nationale aux traités et conventions ratifiées, la loi n° 2020-017 relative à la prévention et la répression de la traite des personnes et la protection des victimes et la loi n° 2020-018 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2010-021 du 15 février 2010 relative à la lutte contre le trafic illicite des migrants ont été révisées le 06 août 2020 à travers un processus participatif. La version finale des lois a été adoptée et publiée¹².

3.2.2.3 Les faiblesses institutionnelles du dispositif de coordination de la mise en œuvre de la SNGM

Le cadre institutionnel de coordination de la gestion de la migration a été établi par le décret du Premier Ministre n° 2012-235 en date du 3 Octobre 2012 qui a créé un Comité National de Gestion de la Migration (CNGM), qui est un Comité interministériel d'orientation politique, chargé de la coordination générale de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de gestion de la migration, présidé par le Premier Ministre. Cet organe est appuyé par un Secrétariat National Exécutif qui est un niveau technique de coordination générale présidé par le MIDEC. Il dispose de toutes les prérogatives techniques pour mettre en œuvre la politique nationale en matière de gestion de la migration. Le Secrétariat National Exécutif comprend les représentants des ministères concernés, des experts, des représentants de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Il est mis en place par les Arrêtés du Premier Ministre (i) n° 1750 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Secrétariat National Exécutif pour la Gestion de la Migration (SNEGM) et (ii) l'Arrêté n° 472 portant nomination du Président et des membres du Secrétariat National Exécutif pour la Gestion de la Migration.

L'étude critique des dispositions du décret précédent en rapport avec l'expérience de la mise en œuvre de la SNGM 2011 sur la période a permis de dégager des défaillances caractérisées par un faible dynamisme du SNEGM dont le nombre de réunions n'a pas dépassé deux en 2014 sur la période. Les insuffisances au niveau des aspects institutionnels, ont été prises en compte, comme on le verra plus bas, dans le cadre des amendements du décret y afférent et ce, à la lumière des propositions adoptées par la commission technique et qui ont consisté

¹¹ OIM (2019) : RIM Profil 2019 : Indicateurs de Gouvernance de la Migration

¹² J.O 1468F du 30 Août 2020

en (i) un ancrage de la présidence du Comité national de gestion de la migration (CNGM) au niveau du MIDEK (Ministre) (ii) la présidence du Secrétariat National Exécutif de gestion de la migration (SNEGM) ou Commission technique multisectorielle par le secrétaire général du MIDEK (iii) création d'une cellule (unité légère) d'appui à la coordination et au suivi évaluation en tant que cheville ouvrière de la mise en œuvre du Plan d'action de la SNGM 2021-2025. Elle doit disposer de ressources humaines et matérielles nécessaires pour porter le projet. Un projet de décret prenant en compte ces amendements figure en annexe. La composition de ces structures est présentée ci-dessous :

1. Le Comité National de Gestion de la Migration (CNGM), Comité interministériel d'orientation qui est un niveau politique chargé de la coordination générale de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de gestion de la migration. Il est présidé par le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation.
2. Secrétariat National Exécutif de Gestion de la Migration-SNEGM (structure d'appui technique au Comité interministériel d'orientation). Il dispose de toutes les prérogatives techniques pour mettre en œuvre la politique nationale en matière de gestion de la migration. Le SNEGM comprend les représentants des ministères concernés, des experts, des représentants de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Les structures techniques représentées au sein de cette structure sont :
 - Ministère de l'Intérieur et de la décentralisation (MIDEK)
 - Ministère de la Justice
 - Ministère de l'Emploi de la Formation Professionnelle
 - Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
 - Ministère de la Fonction Publique et du Travail
 - Ministère chargé des Affaires Sociales
 - Ministère de la Santé
 - Ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique
 - Ministère chargé de l'Education
 - Ministère Chargé des Affaires Economiques
 - Les partenaires Techniques et financiers
 - Les organismes de la société civile.
3. Niveau d'exécution (maîtrise d'ouvrage déléguée) - Cellule de coordination de la mise en œuvre des projets de la SNGM et du suivi évaluation (nouvelle unité) ancrée au MIDEK. Elle assure avec l'ensembles des parties prenantes, la coordination, le suivi et l'évaluation des différentes composantes du plan d'action de la SNGM. Pour ce faire :
 - Elle élaboré en concertation le président du SNEGM et l'ensemble des parties prenantes (secrétariat exécutif), le programme et budget annuels de mise en œuvre de SNGM. Elle assure à ce titre, le secrétariat du SNEGM
 - Elle organise en collaboration avec le président du SNEGM, les réunions de validation des documents de programme et budget annuels à soumettre au CNGM.
 - Elle organise en collaboration avec le Président du SNEGM, les sessions du Comité National de Gestion de la Migration.
 - Elle assure l'élaboration les rapports techniques et financiers périodiques sur la réalisation des activités inscrites au programme et budget annuels. Elle attire

l'attention sur tout disfonctionnement, contrainte ou retard affectant la mise en œuvre des activités programmées et agit en concertation avec les responsables concernés pour trouver les solutions appropriées.

- Elle centralise l'ensemble des informations sur la mise en œuvre de SNGM « reportage », données statistiques disponibles au niveau du SSN, DTM, rapports des missions de suivi ou d'évaluation.
- Elle met en place et alimente de façon régulière, un système de suivi évaluation pour mieux suivre les résultats attendus, les écarts, les effets et les impacts.
- Elle prépare en concertation avec le SNEGM, les missions de suivi et d'évaluation et veille à mettre en œuvre leurs recommandations pour assurer l'atteinte des objectifs.

L'Axe VI (nouveau) présente le contenu du volet 'Coordination de la mise en œuvre et Suivi-évaluation' de la SNGM dévolu à la nouvelle cellule ou entité institutionnelle.

3.2.2.4 Faible valorisation du rôle de la diaspora en matière de développement économique et social

En matière de migrations et développement et selon la Banque mondiale¹³, les envois de fonds officiellement enregistrés vers les pays à revenu faible et intermédiaire, dont fait partie la Mauritanie, ont atteint 540 milliards de dollars en 2020 et 548 milliards de dollars en 2019. Pour l'année 2020, les transferts de fonds vers ces pays ont dépassé le total des flux d'Investissements Directs Etrangers (259 milliards de dollars) et d'aide publique au développement (179 milliards). Ainsi malgré les effets néfastes de la COVID-19, sur les conditions de vie des familles du monde entier, les transferts de fonds confirment leur rôle de planche de salut pour les populations pauvres et vulnérables souligne la Banque Mondiale. Les transferts de fonds vers l'Afrique subsaharienne, soit 46 milliards de dollars, ont connu une augmentation de près de 10 % en 2018, favorisée par les bonnes performances dans les pays à revenu élevé. En pourcentage du produit intérieur brut, les Comores se taillent la part du lion, devant la Gambie, le Lesotho, Cabo Verde, le Libéria, le Zimbabwe, le Sénégal, le Togo, le Ghana et le Nigéria.

S'agissant de la thématique migration et développement pour la Mauritanie, la diaspora est estimée à près de 250 000 personnes par le Ministère des Affaires Etrangères et des Mauritaniens de l'Etranger. Malgré l'absence d'informations fiables sur leur apport à l'économie nationale, on reconnaît cependant l'importance des transferts d'argent (même s'ils ne sont pas sans difficultés)¹⁴ effectués par les Mauritaniens de la diaspora au profit de leur milieu d'origine. Cependant, les coûts prohibitifs des envois d'argent (20% du montant) liés au monopole de sociétés internationales présentes en Mauritanie, obligent les migrants de la diaspora à s'orienter vers les circuits informels qui échappent ainsi à l'enregistrement statistique auprès de la banque Centrale de Mauritanie (BCM). Ces transferts contribuent en effet à l'amélioration des conditions de vie et au développement d'infrastructures scolaires (écoles, mahadras), sanitaires (points de santé) et religieuses (mosquées) etc. De plus, les quelques rencontres organisées avec la diaspora ont jeté la lumière sur l'important potentiel de compétences diverses dont elle recèle et dont la valorisation doit constituer une priorité. Afin de renforcer ce rôle, des efforts doivent être déployés pour en assurer une meilleure connaissance en termes socio démographiques, économiques et de répartition

¹³ blogs.worldbank.org/peoplemove

¹⁴ <https://diasporaenligne.net/?p=11203>

géographique¹⁵. Cet exercice demeure prioritaire pour mieux prendre en considération, les forces et faiblesses dans le cadre (i) d'une prise en compte éclairée des besoins et attentes de la diaspora (ii) de sa pleine participation au processus de développement économique et social du pays en tant que force vive de la nation. On est en droit de penser que les pouvoirs publics prennent conscience de l'importance d'une réelle implication de la diaspora du pays dans la gestion du pays comme cela se reflète à travers les aspects ci-après : (i) l'introduction des « Mauritaniens de l'Etranger » explicitement dans les missions du MAEC (ii) la représentation des Mauritaniens de l'étranger à l'Assemblée Nationale, (iii) la dynamisation des représentations diplomatiques afin d'atteindre les communautés, (iv) l'organisation de congrès avec la diaspora (ANESP 2013), (v) la programmation par le MAEC-ME, d'un congrès de la Diaspora comme activité périodique et qui demeure fondamentale. La périodicité de telles rencontres doit être continuée par la création d'espaces d'écoute et d'échange au niveau organisationnel afin d'inscrire la participation dans la durée. En attendant plus d'éclairages, les problèmes couramment évoqués par la diaspora ont trait : (i) à un meilleur accès aux services publics (état civil, etc.), les missions organisées par l'ANRPTS en collaboration avec le MAEC-ME se situent déjà dans cet objectif , (ii) au besoin de facilitation des transfert de fonds (iii) au besoin de faciliter la participation aux investissements publics de la diaspora, (iv) au besoin de faciliter l'acquisition d'actifs dans le pays (v) à la promotion du retour des compétences et (vi) à la protection au sein des pays d'accueil.

3.2.3 Principaux défis

L'amélioration de la gestion de la migration demeure fortement tributaire des défis suivants :

- L'instabilité et la faible résilience des pays limitrophes, en particulier ceux de la zone géostratégique sahélienne, engendrant de nombreux conflits.
- Stabilité politique du pays avec le maintien de ses efforts financiers, humains et matériels en faveur de la paix et la sécurité considérant le vaste territoire du pays et ses longues frontières poreuses.
- Une croissance économique soutenue (accélérée) devant permettre un développement du capital humain à travers le développement des secteurs de la santé, de l'éducation, l'amélioration continue des conditions de vie des couches marginalisées et la mise en œuvre des politiques pro-emploi et pour l'autonomisation des femmes. Ce sont des investissements sociaux stratégiques favorables au maintien de la cohésion sociale, de la paix et de la sécurité.
- L'attraction du pays pour les migrants venant de l'Afrique de l'Ouest, à la recherche d'emploi et de conditions de vie meilleure suscitée entre autres, par les perspectives économiques attendues avec l'exploitation du gaz du champ HMEYIME, requiert des efforts supplémentaires d'inclusion de migrants dans les services de base et dans le tissu social.

¹⁵ A la lumière des informations reçues du MAEC ME, la répartition géographique entre les continents serait : 30% en Afrique, 20% en Europe, 20% en Amérique, 20% en Océanie et 10% en Asie.

4. Actualisation du plan d'action et de la Stratégie Nationale de Gestion de la Migration

4.1 Justification

L'actualisation du plan d'action et puis de la SNGM 2011 répond aux objectifs suivants :

- La nécessité de dégager les leçons d'une décennie de mise en œuvre de la stratégie en termes d'atouts et de contraintes au niveau de l'ensemble des dimensions de la migration pour en tenir compte dans l'amélioration de la gestion de la migration.
- L'alignement de la législation en matière de gestion de la migration, devenue caduque par rapport aux implications législatives de la ratification de nouveaux traités et conventions ratifiés par la Mauritanie. La nécessité de prendre en compte les nouveaux changements intervenus en matière de gestion de la problématique migratoire en particulier les insuffisances du cadre juridique devenu en déphasage total avec les réalités du moment aussi bien pour le Gouvernement, les partenaires que pour les migrants et la société.

- L'adoption par le Gouvernement de la SCAPP 2016-2030, devenue en effet, le cadre global de développement du pays conformément à la loi d'orientation N° 021/2018 du 12 juin 2018. La SCAPP est articulée sur trois leviers stratégiques convergents : (a) **Levier stratégique 1 : Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive** (b) **Levier stratégique 2 : Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base** (c) **Levier stratégique 3 : Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions**). Même si les différents leviers peuvent concerner les migrants réguliers sur le territoire national, en termes d'apports des migrants au développement économique et social, du pays d'accueil ou aux droits de ces personnes à la protection, à la sécurité et à l'accès aux services de base (éducation, santé etc.) conférés¹⁶ par la Constitution de la Mauritanie et les conventions internationales, la mise en œuvre de la SNGM 2020-2025 vise en effet à « contribuer de façon significative à l'amélioration de la gestion des migrations », qui constitue une intervention importante du « Chantier stratégique de la Gouvernance Politique, la cohésion sociale, la paix et la sécurité » opérationnalisant le Levier stratégique 3.
- Le programme « Mes engagements » 2019-2024 du Président de la République qui a confirmé (i) l'engagement en faveur de la préservation de l'intégrité territoriale, la protection des citoyens, la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes en consolidant la solidarité justifiée par la double appartenance de la Mauritanie au Maghreb et à l'Afrique ; (ii) l'attraction des investissements étrangers et (iii) les facilitées à accorder aux mauritaniens de la diaspora pour valoriser leurs épargnes à travers l'accès à la propriété et à la réalisation de projets porteurs dans leurs pays.

4.2 Méthodologie

La révision de la stratégie et de son plan d'action s'est effectuée en deux temps : (i) l'actualisation du Plan d'action 2011-2015 de la SNGM réalisé à l'issue des concertations entre les parties prenantes sous le lead du ministère de l'Intérieur et des ministères sectoriels réalisées en ateliers entre 2019 et 2021 et dont les recommandations ont servi de lignes directrices à l'exercice conduit tout au long de cette période, et ce, malgré les restrictions liées au COVID-19. (ii) l'actualisation de la Stratégie pour avoir la cohérence d'ensemble avec le plan d'action.

Comme lors de l'élaboration de la SNGM 2011, l'approche adoptée pour l'actualisation plan d'action est participative impliquant l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de la migration (administrations du Gouvernement, agences ONU, la société civile etc.) (Annexe 1), à ceci près que la dynamique de groupe était assurée par le ministère de l'intérieur appuyé par des chefs de file thématiques issus des ministères sectoriels. Des groupes thématiques ont été constitués autour des cinq axes stratégiques proposés par les ateliers de concertation organisés en 2019. Présidé chacun par un chef de file ministériel, les groupes thématiques incluaient, en plus des ministères, les agences onusiennes spécialisées pour un appui technique. Un représentant des associations de la société civile identifié par le

¹⁶ L'Article 21 de la constitution Mauritanienne garantit la protection des étrangers réguliers, ayant une carte de séjour, en stipulant que "tout étranger qui se trouve régulièrement sur le territoire national jouit pour sa personne et pour ses biens de la protection de la loi ».

Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile a été invité à donner de commentaires sur le plan mis à jour.

Les groupes thématiques présidés par des chefs de file, ont travaillé sous la présidence du Conseiller du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation chargé de la migration, qui assure le lead de la Commission Technique Multisectorielle constituée des représentants des parties prenantes concernées par la gestion de la migration (départements, directions ou sections de l'administration, partenaires techniques). La constitution des groupes thématiques est ci-dessous présentée :

- 1) Groupe thématique I : réforme du cadre juridique, institutionnel et alignement sur les conventions internationales
- 2) Groupe thématique II : collecte, analyses des données sur la migration
- 3) Groupe thématique III : gestion intégrée des frontières
- 4) Groupe thématique IV : promotion des droits fondamentaux des migrants
- 5) Groupe thématique V : migration et développement.

Lors des discussions, il a été ajouté un groupe thématique VI (transversal) consacré à « **la coordination et au suivi évaluation** » dont l'absence a été considérée comme étant une contrainte majeure de la mise en œuvre sur la période 2011-2019.

Il est essentiel de rappeler qu'un consensus avait été obtenu quant aux objectifs visés par la stratégie lors des réunions tenues en avril et septembre 2019, à savoir : (i) un contenu équilibré reconnaissant l'impact positif de la migration pour le développement de la Mauritanie (ii) la nécessité de préserver la sécurité politique, économique et sociale du pays face aux défis que posent les nouvelles logiques migratoires tout en assurant que la gestion de la migration se fasse dans le respect des conventions, traités et lois en matière de protection. Cette vision équilibrée de la migration a conduit à structurer la réflexion autour des thématiques sectorielles (3, 4 et 5) et transversales (1, 2 et 6) présentées ci-dessous.

4.3 Objectif général et objectifs spécifiques

L'objectif général de la stratégie consiste à « **contribuer de façon significative à l'amélioration de la gestion des migrations** », dans le cadre de la mise en œuvre de la SCAPP, notamment du « Chantier stratégique de la Gouvernance Politique, la cohésion sociale, la paix et la sécurité » (Levier stratégique 3). Plus spécifiquement, elle doit :

- Permettre aux pouvoirs publics de disposer d'une vision d'ensemble des phénomènes migratoires par un dialogue constant entre tous les acteurs via la Commission Nationale de Gestion de la Migration.
- Permettre aux pouvoirs publics de disposer d'outils d'aide à la décision pour conduire leur politique migratoire.
- Contribuer à une prise en compte positive de la migration pour le développement du pays.
- Contribuer à la protection des migrants conformément aux engagements pris par les pouvoirs publics.

- Contribuer à un meilleur contrôle des entrées et sorties dans le respect des accords bilatéraux et multilatéraux signés par la Mauritanie.

La migration est en effet intégrée dans certains objectifs de développement durable (ODD), tels que mettre « **fin à l'esclavage moderne** » et « **assurer la protection des travailleurs migrants** ». Cependant, la référence centrale à la migration dans les ODD est la cible 10.7 sur la facilitation d'une migration et mobilité « **de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées** »¹⁷ . Pour ce faire, Les Indicateurs de Gouvernance de la Migration (IGM) comportent un ensemble d'environ 90 indicateurs regroupés sous les 6 différentes dimensions de gouvernance des migrations.¹⁸

4.4 Axes stratégiques et résultats attendus

Pour ce faire, la Stratégie nationale de Gestion de la Migration est déclinée en six axes stratégiques convergents ainsi présentés :

Axe I - Réforme du cadre juridique et institutionnel et alignement sur les conventions internationales

Résultat 1.1 : un dispositif juridique et institutionnel fonctionnel de gestion, suivi et évaluation de la migration est mis à jour et fonctionnel

Résultat 1.2 : Un dispositif juridique aligné aux accords internationaux ratifiés par le pays avec révision des procédures et pratiques administratives est révisé

Composantes :

- Révision du cadre institutionnel
- Réforme du cadre juridique et alignement avec les conventions internationales
- Révision des procédures et pratiques administratives pour les aligner avec les lois en vigueur

Axe II - Collecte et analyses des données sur la migration

Résultat 2.1 : Les dispositifs de production scientifique des statistiques sur la migration sont renforcés pour fournir les connaissances nécessaires pour une gestion améliorée de la migration

Résultat 2.2 : Des données ventilées et désagrégées sur la migration au niveau national et de la diaspora sont disponibles et inclus dans le RGPH

¹⁷ Pour plus d'information sur ce sujet, consulter la « La migration et le Programme 2030 : Un guide à l'usage des praticiens », 2018 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

¹⁸ (1) Adhésion aux normes internationales et garantie des droits des migrants (2) Les politiques de migration et les politiques connexes formulées sur la base d'éléments factuels et selon une approche associant l'ensemble du gouvernement (3) Une bonne gouvernance des migrations repose sur de solides partenariats (4) Amélioration du bien-être socioéconomique des migrants et de la société (5) Des mesures efficaces pour faire face aux aspects d'une crise relatifs à la mobilité (6) s'assurer que les migrations se déroulent dans des conditions sûres, ordonnées et régulières.

Composantes :

- Renforcement des capacités des différents acteurs en matière de collecte et diffusion des données sur la migration, y compris aux points d'entrée
- Renforcer les capacités en matière d'études et de recherche sur la migration

Axe III - Gestion intégrée des frontières

Résultat 3.1 : Les contrôles et la gestion des entrées et sorties en Mauritanie sont améliorées et sont effectués dans le respect des droits humains.

Résultat 3.3 : la coopération internationale, régionale et transfrontalière est renforcée, notamment pour l'harmonisation des procédures et la lutte contre la migration irrégulière, la traite et le trafic

Composantes :

- Création et renforcement technique des postes frontières
- Collaboration avec les pays limitrophes
- Appui et collaboration avec les communautés frontalières
- Gestion des frontières maritimes

Axe IV - Promotion des droits fondamentaux des migrants

Résultat 4.1 : les capacités des autorités mauritaniennes et des acteurs de protection pour assurer une protection juridique des migrants et leur accès aux services de base sont renforcées.

Résultat 4.2 : les capacités des autorités mauritaniennes et des acteurs de protection en matière de protection des enfants en mobilité et leur inclusion dans le système national de protection sont renforcées.

Résultat 4.3 : les capacités des autorités mauritaniennes et les acteurs de protection pour protéger les victimes de traite de personnes sont améliorées

Composantes :

- Accès aux droits fondamentaux et aux services de base
- Promotion de la communication de qualité et informée sur le sujet de la migration dans tous ses volets
- Lutte contre la traite des personnes
- Protection des enfants en mobilité et leur inclusion dans le système national de protection

Axe V - Migration et développement

Résultat 5.1 : l'engagement de la diaspora dans le développement économique et social du pays est formalisé

Résultat 5.2 : La mobilité Professionnelle des membres de la diaspora est améliorée.

Composantes :

- Engagement de la diaspora
- Amélioration de la mobilité professionnelle

Axe VI - Coordination et suivi-évaluation

Résultat 6.1 : La Coordination et le suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SNGM est renforcée.

II. Seconde partie : plan d'action de la SNGM actualisée 2021-2025

L'exercice d'actualisation du plan d'action a été réalisé dans le cadre d'une concertation et d'une participation active des partenaires concernés (gouvernement, partenaires techniques) par la gestion de la migration. Pour assurer l'implication des acteurs de la société civile dans la dynamique de réalisation de ce travail, dès la désignation de leur représentant au sein de la Commission Technique, des contacts ont été pris avec lui par le Président de la Commission et les documents produits avaient été partagés pour en prendre connaissance et pour communiquer ses observations éventuelles au Président de la Commission, ce qui avait été fait. L'exercice d'actualisation du plan d'action a été réalisée en deux étapes :

- Les groupes thématiques sous la direction des Chefs de file, constitués par axe stratégique devaient d'abord établir une liste d'activités par composante tenant compte (i) des activités prévues en 2010 et non réalisées et qui demeurent pertinentes et d'actualité (ii) des activités nouvelles à intégrer parce qu'elles tiennent mieux du nouveau contexte et des engagements du Gouvernement en matière d'accords et d'instruments nationaux en matière de gestion de la migration. A l'issue de ce travail, un rapport consolidé a été élaboré et validé par la Commission technique en séance plénière. Il constitue une ébauche du plan d'action actualisé de la SNGM 2011 pour la période 2021-2025.
- Après la maîtrise de l'exercice précédent, les groupes thématiques ont procédé à l'évaluation financière et donc au chiffrage du coût détaillé de leur plan d'action par composante. A l'issue de ce travail, un rapport consolidé a été élaboré et validé par la Commission technique en séance plénière.

Le plan d'action 2021-2025 opérationnalise les différents axes stratégiques en composantes, en actions/projets et résultats attendus. Il fait ressortir le coût global par composante, décliné par projets. Des fiches sommaires de projets ont été également élaborées pour faciliter la mise en œuvre du plan d'action. Ainsi le plan d'action actualisé chiffré sur la période 2021-2025 de la SNGM s'élève à un coût global de **1 094 924 250 MRU** répartis au tableau 1, ainsi qu'il suit :

Répartition en % du coût global par axe stratégique et nombre de projets

Axes Stratégiques	Montant en MRU	%	Nombre de projets
Axe stratégique 1	11 550 000	1,4	2
Axe stratégique 2	39 000 000	3,5	2
Axe stratégique 3	313 038 000	28,5	1
Axe stratégique 4	512 150 000	46,7	3
Axe stratégique 5	194 275 000	17,7	2
Axe stratégique 6	24 911 250	2,2	1
Total	1 094 924 250	100,0	11

Il en ressort que les actions transversales (cadre juridique, statistiques et pilotage) représentent au total (7,1 %) du coût global, tandis que les actions de protection des droits (46,7%), de renforcement de la gestion des frontières (28,5%) et d'implication de la diaspora au développement économique et social du pays (17,7%) soit 92,9% du coût global. Les axes stratégiques sont déclinés en 11 projets ventilés ci-dessus.

La programmation indicative du plan d'action actualisé sera mieux précisée lors de la mobilisation des ressources budgétaires et l'élaboration des programmes d'activités et budgets annuels à mettre en œuvre dans le cadre des nouveaux arrangements institutionnels

Résumée du coût par axe stratégique du plan d'action actualisé (2021-2025) de la SNGM 2021-2030

AXES STRATEGIQUES	2021	2022	2023	2024	2025	Total en MRU
Axe Stratégique I : Réforme du cadre juridique et alignement aux conventions internationales	2 000 000	3 250 000	2 300 000	2 000 000	2 000 000	11 550 000
Axe Stratégique II : Collecte, Analyses des Données sur la Migration	4 500 000	7 500 000	13 000 000	7 000 000	7 000 000	39 000 000
Axe Stratégique III : Gestion intégrée des frontières	56 207 600	69 082 600	69 507 600	58 757 600	59 482 600	313 038 000
Axe Stratégique IV ¹⁹ : Promotion des droits fondamentaux des migrants	0	138 100 000	128 100 000	128 100 000	117 850 000	512 150 000
Axe Stratégique V : Migration et Développement	54 000 000	28 800 000	27 575 000	58 950 000	24 950 000	194 275 000
Axe Stratégique VI « Coordination et Suivi Evaluation » de la SNGM actualisée	6 410 250	4 415 250	5 255 250	3 890 250	4 940 250	24 911 250
COÛT TOTAL DU PLAN D'ACTION ACTUALISE 2021-2025	123 117 850	251 147 850	245 737 850	258 697 850	216 222 850	1 094 924 250

¹⁹ Pour éviter les doublons, le coût global du plan d'action national de lutte contre la traite des personnes (PANTP 2020-2022) estimé à 103 530 000 MRU n'est pas pris en compte dans le budget de l'Axe IV, Promotion des droits fondamentaux des migrants. Ce plan a été approuvé en conseil de ministres et peut être consulté auprès du CDHAHRSC.

Axe stratégique I : réforme du cadre juridique, institutionnel et alignement sur les conventions internationales

a) Activités

Composantes	Actions/Projets proposés	Institutions	2021	2022	2023	2024	2025	Résultats attendus
1.1 Révision du cadre institutionnel	1.1.1 Elaborer les textes organiques du dispositif de coordination	MIDEC/CDHAHRSC	X					Les textes organiques remettant le dispositif de coordination au niveau de la Stratégie nationale de gestion des migrations au niveau du MIDEC sont élaborés et entérinés (voir Axe 6 de ce même plan d'action)
	1.1.2 Renforcer les capacités des personnes chargées de la mise en œuvre du dispositif institutionnel	MIDEC/MF	X	X	X	X	X	Les personnes chargées du dispositif institutionnel de mise en œuvre sont formées
	1.1.3 Appuyer la création d'une représentation de la diaspora	MAEC-ME/MESR-TIC	X	X				Une représentation de la diaspora est créée
	1.1.4 Répertorier et analyser les conventions internationales signés par la Mauritanie	CDHAHSC/MJ/MAEC-ME	X					Les engagements internationaux de la Mauritanie sont clairement exposés
1.2 Réforme du cadre juridique et alignement avec les conventions internationales	1.2.1 Réviser la loi régissant le régime de l'immigration	MIDEC/MJ	X	X	X			La loi régissant le régime de l'immigration est révisée et approuvée
	1.2.2 Etudier la faisabilité pour la mise en place d'accords internationaux en matière de sécurité sociale des travailleurs migrants	MEJS/MFTMA/CNAM/CNSS	X	X				Une étude de faisabilité pour la mise en place d'accords internationaux en matière de sécurité sociale des travailleurs migrants est réalisée
	1.2.3 Mettre en place une aide juridictionnelle de proximité à l'attention des travailleurs migrants	MJ/MIDEC/CDH AHRSC	X	X	X	X	X	L'aide juridictionnelle de proximité à l'attention des travailleurs migrants est mise en place
	1.2.4 Etudier la faisabilité des mesures visant à améliorer le système de délivrance des permis de travail et l'accès à la documentation	ANRPTS/DPAF/MEJS/ANAPEJ/MFPT	X	X				Le système de délivrance des permis de travail est amélioré
1.3 Révision des procédures et pratiques administratives pour les aligner avec les lois en vigueur	1.3.1 Répertorier les conventions ratifiées et lois en vigueur et analyser la cohérences et efficacité de leurs textes d'application	MJ/ admin central, régional et locale		X				Les textes d'application des conventions et lois en vigueur sont répertoriés et analysés pour identifier les points de blocage
	1.3.2 Faire un état de lieu sur les procédures administratives d'application des textes légaux	MJ/ admin central, régional et locale			X			Etat des lieux des procédures administratives élaboré
	1.3.3 Assurer la révision des procédures pour les aligner avec la législation en vigueur	MJ/ admin central, régional et locale				X		Procédures révisées et alignées à la législation en vigueur

b) Budget

Composantes	Actions/projets proposés	2021	2022	2023	2024	2025	Total MRU
1.1 Révision du cadre institutionnel	1.1.1 Elaborer les textes organiques du dispositif de coordination	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
	1.1.2 Renforcer les capacités des personnes chargées de la mise en œuvre du dispositif institutionnel						
	1.1.3 Appuyer la création d'une représentation de la diaspora						
	1.1.4 Répertorier et analyser les conventions internationales signés par la Mauritanie						
	<i>Total composante</i>	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
1.2 Réforme du cadre juridique et alignement avec les conventions internationales	1.2.1 Réviser la loi régissant le régime de l'immigration		100 000				100 000
	1.2.2 Etudier la faisabilité pour la mise en place d'accords internationaux en matière de sécurité sociale des travailleurs migrants		500 000				500 000
	1.2.3 Mettre en place une aide juridictionnelle de proximité à l'attention des travailleurs migrants	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
	1.2.4 Etudier la faisabilité des mesures visant à améliorer le système de délivrance des permis de travail et l'accès à la documentation		200 000				200 000
	<i>Total composante</i>	1 000 000	1 800 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 800 000
1.3 Révision des procédures et pratiques administratives pour les aligner avec les lois en vigueur	1.3.1 Répertorier les conventions ratifiées et lois en vigueur et analyser la cohérences et efficacité de leurs textes d'application		300 000				300 000
	1.3.2 Faire un état de lieu sur les procédures administratives d'application des textes légaux		150 000				150 000
	1.3.3 Assurer la révision des procédures pour les aligner avec la législation en vigueur			300 000			300 000
	<i>Total composante</i>		450 000	300 000			750 000

		TOTAL	2 000 000	3 250 000	2 300 000	2 000 000	2 000 000	11 550 000
--	--	--------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	-------------------

c) Fiches de projets

Résultat 1.1 : Un dispositif juridique et institutionnel fonctionnel de gestion, suivi et évaluation de la migration est créé

Projet 1.1	Elaboration d'un dispositif fonctionnel juridique, institutionnel, de coordination et suivi- évaluation de la migration
Objectif général	S'assurer de la bonne mise en œuvre des activités à réaliser dans le cadre de la stratégie migratoire
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer des textes règlementaires et organiques relatifs au dispositif de coordination et de suivi et évaluation ; - Réviser les textes pour les aligner aux conventions internationales - Disposer des informations relatives aux actions et intervenants dans le champ de la migration - S'assurer de la bonne maîtrise du contenu et des enjeux de la stratégie migratoire de la part des membres du dispositif de coordination, suivi et évaluation
Description de l'action	Justification : Il s'agit d'assurer une meilleure synergie entre les différents acteurs dans la gestion de à la migration. Les principales activités sont : (i) Renforcer les capacités du personnel chargé de la coordination (ii) Faire adopter par le Gouvernement le cadre juridique de la coordination (iii) Aligner les textes aux conventions internationales (iv) adapter les procédures et pratiques administratives à cet alignement et (v) Former les acteurs à la problématique de gestion de la migration.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Le décret de création du dispositif institutionnel est rédigé et signé - Le cahier des charges du dispositif institutionnel est élaboré et disponible - Les textes organiques du dispositif institutionnel sont rédigés et validés - Une base de données des actions et personnes ressources est élaborée et mise à jour ; - Les membres du secrétariat exécutif sont formés - Les outils de suivi et évaluation sont créées
Coordination	MIDEC
Exécution	Consultant/Cellule de coordination
Parties prenantes	A définir
Indicateurs/résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Date de signature du décret de création du Comité national ; - Fréquence des réunions des membres du Comité national et de son secrétariat ; - Nombre de références disponibles dans la base de données migration
Budget estimatif	5 000 000 MRU

Durée	4 ans
Période	Juillet 2021 – Juin 2025

Résultat 1.2 : Un dispositif juridique aligné aux accords internationaux ratifiés par le pays y compris révision des procédures et pratiques administratives est mis en place

Projet 1.2	Un dispositif juridique aligné aux accords internationaux ratifiés par le pays y compris révision des procédures et des pratiques administratives est mis en place
Objectif général	S'assurer de la bonne mise en œuvre des activités relatives au cadre juridique de migration
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Réviser les textes pour les aligner aux conventions internationales - Adapter les procédures et les pratiques administratives à cet alignement
Description de l'action	Justification : assurer un alignement adéquat aux accords internationaux ratifiés par la Mauritanie en matière de gestion de la migration. Il s'agit en particulier de (i) Répertorier les conventions et lois ratifiées et de leurs textes d'application (ii) Aligner des textes aux conventions internationales (iii) Faire le point sur les procédures administratives d'application (iv) Réviser les procédures et pratiques administratives
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Lois et conventions internationales répertoriées - Cadre juridique aligné aux conventions internationales - Procédures et pratiques administratives révisées
Coordination	MIDEC et MJ
Exécution	Consultant/Cellule de coordination
Parties prenantes	A définir
Indicateurs/résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de répertoires créés - Nombre de procédures adaptées aux normes nationales et internationales - Nombre de textes légaux adaptés
Budget estimatif	6 550 000 MRU
Durée	4 ans
Période	Juin 2021 – Mars 2025

Axe stratégique II : collecte et analyse des données sur la migration

a) Activités

Composantes	Actions/Projets proposés	Institutions	2021	2022	2023	2024	2025	Résultats attendus
2.1 Renforcement des capacités des différents acteurs en matière de collecte et diffusion des données sur la migration, y compris aux points d'entrée	2.1.1 Recenser les sources de données non administratives sur la migration interne et externe	ANSADE/ ANRPTS/ DPAF/ Gendarmerie/ Taazour	X					Un état des lieux élaboré et validé
	2.1.2 Elaborer les états de lieux sur l'ensemble des données déjà recueillies pour éviter tout chevauchement et duplication d'efforts	ANSADE /ANRPTS	X					Un rapport élaboré et validé
	2.1.3 Améliorer les supports/canevas des informations saisies par le logiciel OUBOUR	ANSADE/ ANRPTS	X	X				Questionnaire spécialisé sur la migration élaboré et logiciel OUBOUR adapté
	2.1.4 Assurer la collecte des données courantes ainsi que la réalisation des enquêtes au niveau des points d'entrée opérationnels	ANSADE/ ANRPTS/	X	X	X	X	X	Les données courantes sur la migration sont collectées, exploitées et diffusées
	2.1.5 Systématiser la diffusion des informations collectées entre les différents utilisateurs et partenaires	ANRPTS/ ANSADE	X		X	X	X	Meilleur accès aux données sur la migration
	2.1.6 Réviser le module migration intégré au RGPH 2013 pour tenir compte des nouvelles préoccupations et de l'expérience des enquêtes sur la migration, effectuées depuis 2013, dans le RGPH 2023	MAEDSP / MIDE/C/ MEFPTN/ CDHAHRSC/ ANSADE	X	X				Module migratoire actualisé et intégré au RGPH 2023
	2.1.7 Réaliser une enquête nationale sur la migration tous les 3 ou 4 ans	ANSADE				X		Enquête nationale sur la migration réalisée et résultats diffusés
	2.1.8 Intégrer la dimension migration internationale dans les enquêtes nationales ou sectorielles périodiques (emploi, ménages)	ANSADE	X	X	X	X	X	Variable migration intégrée de façon systématique au SSN
	2.1.9 Renforcer la collaboration entre les structures compétentes (ANSADE, DPAF, ANRPTS, Université etc.) en matière de collecte et d'analyse de données sur la migration	DPAF/ ANRPTS/ ANSADE/ universités	X	X	X	X	X	Protocoles de collaboration en matière de migration entre partenaires signés et exécutés
	2.1.10 Prévoir dans l'exercice de recensement de 2022, un enregistrement des étrangers en Mauritanie	ANSADE	X					Enregistrement des étrangers dans le recensement en Mauritanie réalisé
	2.1.11 Actualiser le profil migratoire de la Mauritanie de 2011	MAE-SP/		X				Profil migratoire de la Mauritanie élaboré et validé

	pour mieux comprendre les enjeux de la migration	MIDEC/ ANSADE/ ANRPTS						
	2.1.12 Etablir la collaboration méthodologique entre l'ANSADE et l'OIM pour adapter l'outil de suivi de populations (DTM) au contexte mauritanien	ANSADE	X	X	X	X	X	Protocole signé et mis en œuvre, enquêtes conjointes pour établir le profil des migrants en Mauritanie conduites et publiées.
2.2 Renforcer les capacités en matière d'études et de recherche sur la migration	2.2.1 Mise en place d'un fond d'études pour la promotion des études et actions dans le domaine de la migration	ANSADE/ Université de Nouakchott	X	X				Etudes et actions en matière de migration réalisées par fond d'études mis en place
	2.2.2 Formation des ressources humaines en matière statistique et de données sur la migration	MESRSTIC/ ANSADE	X	X	X	X	X	Personnel des parties prenantes formé
	2.2.3 Accompagnement pour la création d'une chaire sur la migration auprès de l'Université de Nouakchott	Université de Nouakchott/ MAECME	X	X	X	X	X	Importance académique des études sur la migration renforcée

b) Budget

Composantes	Actions/projets proposés	2021	2022	2023	2024	2025	Total en MRU
2.1 Renforcement des capacités des différents acteurs en matière de collecte et diffusion des données sur la migration, y compris aux points d'entrée	2.1.1 Recenser les sources de données non administratives sur la migration interne et externe	1 500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 500 000
	2.1.2 Elaborer les états de lieux sur l'ensemble des données déjà recueillies pour éviter tout chevauchement et duplication d'efforts						
	2.1.3 Améliorer les supports/canevas des informations saisies par le logiciel OUBOUR	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
	2.1.4 Assurer la collecte des données courantes ainsi que la réalisation des enquêtes au niveau des points d'entrée opérationnels						
	2.1.5 Systématiser la diffusion des informations collectées entre les différents utilisateurs et partenaires						
	2.1.6 Réviser le module migration intégré au RGPH 2013 pour tenir compte des nouvelles préoccupations et de l'expérience des enquêtes sur la migration, effectuées depuis 2013, dans le RGPH 2023			3 000 000			3 000 000
	2.1.7 Réaliser une enquête nationale sur la migration tous les 3 ou 4 ans			3 000 000			3 000 000

	2.1.8 Intégrer la dimension migration internationale dans les enquêtes nationales ou sectorielles périodiques (emploi, ménages)	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
	2.1.9 Renforcer la collaboration entre les structures compétentes (ANSADE, DPAF, ANRPTS, Université etc.) en matière de collecte et d'analyse de données sur la migration	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
	2.1.10 Prévoir dans l'exercice de recensement de 2023, un enregistrement des étrangers en Mauritanie (Voir ANSADE)				X		
	2.1.11 Actualiser le profil migratoire de la Mauritanie de 2011 pour mieux comprendre les enjeux de la migration	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
	2.1.12 Etablir la collaboration méthodologique entre l'ANSADE et l'OIM pour adapter l'outil de suivi de populations (DTM) au contexte mauritanien		2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	8 000 000
	<i>Total composante</i>	<i>4 500 500</i>	<i>6 000 000</i>	<i>12 000 000</i>	<i>6 000 000</i>	<i>6 000 000</i>	<i>34 500 000</i>
2.2 Renforcer les capacités en matière d'études et de recherche sur la migration	2.2.1 Mise en place d'un fond d'études pour la promotion des études et actions dans le domaine de la migration		500 000				500 000
	2.2.2 Formation des ressources humaines en matière statistique et de données sur la migration						
	2.2.3 Accompagnent pour la création d'une chair sur la migration auprès de l'Université de Nouakchott		1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000
	<i>Total composante</i>		<i>1 500 000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>4 500 000</i>
	TOTAL	4 500 000	7 500 000	13 000 000	7 000 000	7 000 000	39 000 000

c) Fiches de projet

Résultat 2.1 : Les dispositifs de production scientifique des statistiques sur la migration sont renforcés pour fournir les connaissances nécessaires pour une gestion améliorée de la migration

Projet 2.1	Renforcement de la production statistique et des analyses en matière de migration en vue d'une meilleure connaissance et mesure de la migration
Objectif général	Appuyer les autorités mauritaniennes pour le traitement des migrations en fournissant des informations fiables sur l'ampleur et les déterminants du phénomène
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'une base de sondage exhaustive pour une bonne analyse de la migration internationale - S'assurer que les cadres de la DPAF chargés de la collecte et du traitement des données sur les entrées et sorties sont en mesure de réaliser efficacement leur mission - Favoriser l'échange d'informations sur la migration entre les différents acteurs concernés - Disposer des informations statistiques nécessaires afin de connaître précisément les conditions sociales et de travail des migrants - Harmoniser les outils de production des informations sur la migration à travers la concertation/collaboration entre les divers acteurs concernés - Fournir au milieu universitaire des ressources nécessaires afin que la Mauritanie prenne pleinement part aux débats scientifiques internationaux relatifs aux migrations - Favoriser les actions concrètes de la société civile dans le domaine de la migration
Description de l'action	<p>Justification. Le diagnostic réalisé précédemment a montré que le dispositif de production statistique existant est tout à fait déficient. De même, on constate une très faible contribution des universitaires mauritaniens au débat sur les migrations internationales. Cela tient au fait que, jusqu'à une période très récente, l'analyse des phénomènes migratoires n'était pas considérée tant par les autorités mauritaniennes que par les partenaires au développement comme un sujet prioritaire. Aujourd'hui, chacun s'accorde à dire, à raison, que la migration est devenue un sujet majeur pour le développement de la Mauritanie ainsi que pour les relations entretenues avec les espaces sous-régionaux et internationaux. Il est à souligner que l'absence d'informations statistiques permettant une mesure précise de la migration se traduit par l'impossibilité de construire des indicateurs d'impact, de suivi et d'évaluation des politiques mises en œuvre dans le domaine. C'est pourquoi un effort important est proposé pour remédier à cette pénurie d'informations statistiques et scientifiques.</p> <p>Pour ce faire les activités suivantes seront réalisées : (i) appui au recensement général de la population et de l'habitat en 2023, et inclusion des migrants dans le recensement, (ii) le renforcement des capacités des cadres de la DPAF chargés de la collecte et du traitement de l'information statistique sur les entrées et sorties, (iii) appuyer les enquêtes nationales contribuant à une meilleure connaissance de l'emploi et des conditions de travail des migrants (iv) renforcement de la chaire « Migration » à l'Université de Nouakchott et (v) promouvoir les études approfondies sur la migration au niveau de l'Université de Nouakchott à travers la création d'un fonds d'études.</p>

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Les variables nécessaires à l'analyse de la migration internationale sont présentes dans le questionnaire sur le recensement ; - Les résultats d'une enquête spécifique migration sont disponibles ; - Un volume « Migrations internationales » est disponible dans le recensement ; - Les cadres de la DPAF chargés de la collecte et du traitement de l'information sont formés - Les données relatives aux entrées et sorties sont disponibles périodiquement et diffusées ; - Des actions concrètes conduites par la société civile sont financées par le fonds d'études prévu à cet effet. - La problématique de la migration et les études et recherches y afférentes sont renforcées auprès de l'Enseignement Universitaire
Coordination	MAED, MIDECK,
Exécution	ANSADE, ANRPTS, DPAF , Prestataires de services, Université de Nouakchott
Parties prenantes	A définir
Indicateurs/résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Date de disponibilité des indicateurs « migrations internationales » du recensement - Nombre d'indicateurs « migrations internationales » calculés dans le recensement - Nombre de cadres de la DPAF formés à la collecte et l'analyse des données - Périodicité de disponibilité pour l'obtention des statistiques d'entrées et de sorties - Nombre de ménages migrants enquêtés lors de l'enquête emploi - Nombre d'indicateurs disponibles relatifs aux conditions sociales et de travail des migrants - Nombre de projets réalisés à l'initiative de la société civile dans le domaine de la migration - Taux de décaissement du fonds d'étude
Budget estimatif	39 000 000 MRU
Durée	5 ans
Ressources mobilisées	ANSADE, ANRPTS
Période	Septembre 2021 – mai 2025

Axe stratégique III : gestion intégrée de frontières

a) Activités

Composantes	Actions/projets proposés	Institutions	2021	2022	2023	2024	2025	Résultats attendus
3.1 Création et renforcement technique des postes frontières	3.1.1 Renforcer les capacités techniques de façon coordonnée des agents aux postes frontières y inclus sur la protection et l'identification de profils d'individus à risque	DPAF, MIDEC	X	X	X	X	X	Capacités techniques des agents aux postes frontières renforcées
	3.1.2 Poursuivre la construction des postes frontières	MIDEC, DPAF	X	X	X	X	X	Contrôle de frontières renforcé grâce à la construction de nouveaux postes frontières
	3.1.3 Assurer le suivi et l'entretien des bâtiments et des équipements au niveau des postes frontières	MIDEC, DPAF	X	X	X	X	X	Contrôle de frontières renforcé grâce aux postes en bon état en bien équipés
	3.1.4 Harmoniser la définition des postes frontières avec les pays limitrophes	MIDEC, DPAF		X	X			Contrôle de frontières renforcé grâce à une meilleure collaboration avec les pays limitrophes à travers de postes de frontières harmonisés de part et d'autre de la frontière.
	3.1.5 Développer des profils de risque par zone frontalière	MIDEC, DPAF		X	X	X		Profils de risque par zone frontalière cernés
	3.1.6 Réactiver les postes médicaux associés aux postes au niveau des frontières dans le cadre de la surveillance épidémiologique	MIDEC, MS	X	X	X	X	X	Postes de santé associés aux frontières renforcés
	3.1.7 Améliorer les réseaux d'électricité, d'eau et d'internet au niveau des postes frontières	MIDEC, DPAF	X	X	X	X	X	Postes frontières plus efficientes et dotés des services de base
	3.1.8 Appuyer la création et l'opérationnalisation d'un office central de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants	MIDEC, DPAF	X	X	X	X	X	Office central opérationnel au niveau central et des frontières
3.2 Collaboration avec les pays limitrophes	3.2.1 Adopter des procédures d'urgence normalisées en cas de crise à la frontière	MIDEC			X	X		Procédures d'urgence adoptées
	3.2.2 Augmenter et standardiser les échanges d'information au niveau régional à travers la création d'un centre de Coopération Police, Douane, Gendarmerie	MIDEC, MAECME		X	X			Centre de Coopération Police, Douane et Gendarmerie opérationnel
	3.2.3 Appuyer et renforcer les patrouilles conjointes le long des frontières	MIDEC, Gendarmerie, DPAF		X	X	X	X	Patrouilles conjointes renforcées

Composantes	Actions/projets proposés	Institutions	2021	2022	2023	2024	2025	Résultats attendus
	3.2.4 Porter assistance aux migrants souhaitant un retour volontaire dans leurs pays d'origine y inclus aux enfants non accompagnés ou séparés	MIDEC, MAECME, consulats, MASEF et système de protection	X	X	X	X	X	Mécanisme de rapatriement et aide au retour volontaire de migrants opérationnel avec toutes les garanties pour les cas en situation de vulnérabilité
3.3 Appui et collaboration avec les communautés frontalières	3.3.1 Etablir un renforcement des relations avec les autorités administratives et sécuritaires et les populations frontalières à travers la création et la formation de comités villageois	MIDEC, administration locale	X	X	X	X	X	Comités villageois formés et actifs
	3.3.2 Appuyer et renforcer les capacités de la Commission Nationale et des Commissions Régionales de Gestion des Frontières	MIDEC	X	X	X	X	X	La Commission Nationale et les Commissions Régionales de gestion des frontières ont des compétences renforcées
3.4 Gestion des frontières maritimes	3.4.1 Développer un schéma de coopération pour la gestion des frontières maritimes	MIDEC, Garde Côtes, DPAF, Gendarmerie, Marine		X	X			Un schéma de coopération élaboré
	3.4.2 Mettre en œuvre les recommandations issues des travaux du groupe de travail technique sur le débarquement et la prise en charge des migrants	MIDEC, DPAF, Garde Côtes, Gendarmerie, DRAS, MASEF		X	X	X	X	Recommandations du groupe de travail technique mises en œuvre. Par exemple, développement et opérationnalisation des POS de débarquement, mécanisme de triage et premier secours, solutions alternatives à la détention administrative des migrants en situation de vulnérabilité

a) Budget

Composantes	Actions/projets proposés	2021	2022	2023	2024	2025	Total en MRU
3.1 Création et renforcement technique des postes frontières	3.1.1 Renforcer les capacités techniques de façon coordonnée des agents aux postes frontières y inclus sur la protection et l'identification de profils d'individus à risque	2 500 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	2 500 000	8 750 000
	3.1.2 Poursuivre la construction des postes frontières	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	4 000 000
	3.1.3 Assurer le suivi et l'entretien des bâtiments et des équipements au niveau des postes frontières	17 280 000	17 280 000	17 280 000	17 280 000	17 280 000	86 400 000
	3.1.4 Harmoniser la définition des postes frontières avec les pays limitrophes	0	250 000	250 000	0	0	500 000
	3.1.5 Développer des profils de risque par zone frontalière	0	100 000	100 000	100 000	0	300 000
	3.1.6 Réactiver les postes médicaux associés aux postes au niveau	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000

	des frontières dans le cadre de la surveillance épidémiologique						
	3.1.7 Améliorer les réseaux d'électricité, d'eau et d'internet au niveau des postes frontières	18 777 600	18 777 600	18 777 600	18 777 600	18 777 600	93 888 000
	3.1.8 Appuyer la création et l'opérationnalisation d'un office central de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants	5 240 000	5 240 000	5 240 000	5 240 000	5 240 000	26 200 000
	<i>Total composante</i>	44 597 600	44 697 600	44 697 600	44 447 600	45 597 600	224 038 000
3.2 Collaboration avec les pays limitrophes	3.2.1 Adopter des procédures d'urgence normalisées en cas de crise à la frontière	0	0	175 000	175 000	0	350 000
	3.2.2 Augmenter et standardiser les échanges d'information au niveau régional à travers la création d'un centre de Coopération Police, Douane, Gendarmerie	0	10 500 000	10 500 000	0	0	21 000 000
	3.2.3 Appuyer et renforcer les patrouilles conjointes le long des frontières	0	2 275 000	2 275 000	2 275 000	2 275 000	9 100 000
	3.2.4 Porter assistance aux migrants souhaitant un retour volontaire dans leurs pays d'origine y inclus aux enfants non accompagnés ou séparés	3 400 000	3 400 000	3 400 000	3 400 000	3 400 000	17 000 000
	<i>Total composante</i>	3 400 000	16 175 000	16 350 000	5 850 000	5 675 000	47 450 000
3.3 Appui et collaboration avec les communautés frontalières	3.3.1 Etablir un renforcement des relations avec les autorités administratives et sécuritaires et les populations frontalières à travers la création et la formation de comités villageois	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
	3.3.2 Appuyer et renforcer les capacités de la Commission Nationale et des Commissions Régionales de Gestion des Frontières	2 660 000	2 660 000	2 660 000	2 660 000	2 660 000	13 300 000
	<i>Total composante</i>	2 960 000	14 800 000				
3.4 Gestion des frontières maritimes	3.4.1 Développer un schéma de coopération pour la gestion des frontières maritimes		0	250 000	250 000	0	500 000
	3.4.2 Mettre en œuvre les recommandations issues des travaux du groupe de travail technique sur le débarquement et la prise en charge des migrants	5 250 000	5 250 000	5 250 000	5 250 000	5 250 000	26 250 000
	<i>Total composante</i>	5 250 000	5 250 000	5 500 000	5 500 000	5 250 000	26 750 000
	TOTAL	56 207 600	69 082 600	69 507 600	58 757 600	59 482 600	313 038 000

b) Fiches de projet

Résultat 3.1 : Les contrôles et la gestion des entrées et sorties en Mauritanie sont améliorées et son effectués dans le respect des droits humains.

Projet 3.1	Amélioration des contrôles et la gestion des entrées et sorties en Mauritanie
Objectif général	Permettre aux autorités mauritanies de disposer des infrastructures et des moyens techniques nécessaires pour un meilleur contrôle des flux d'entrée et de sortie sur le territoire dans le respect des conventions internationales des droits de l'Homme ratifiées par la Mauritanie
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les autorités pour améliorer les contrôles sur les points de passages prioritaires par la création/réhabilitation de postes frontières - Appuyer les autorités pour améliorer les contrôles sur les points de passages prioritaires par l'interconnexion des postes frontières - Faciliter le dialogue entre la Mauritanie, les Etats membres de l'UE, les Etats de provenance des étrangers en situation irrégulières afin que solution consensuelle
Description de l'action	<p>Justification. Bien qu'il soit nécessaire de relativiser l'ampleur du phénomène de migration irrégulière en provenance d'Afrique sub-saharienne, la Mauritanie de par sa situation géographique concentrerait jusqu'à une période très récente une forte population de migrants de transit. Dès lors, il devint nécessaire pour les autorités mauritanies de réguler les entrées et le séjour de ces populations dans le respect de conventions bilatérales et internationales signées par ce pays. Après avoir atteint des bons résultats grâce aux efforts entamés depuis 2011, les autorités mauritanies souhaitent s'assurer du contrôle des entrées et sorties aux frontières terrestres. C'est pourquoi le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation a décrété la création de 45 points de passages obligatoires. Les autorités mauritanies ont aussi souligné que cette volonté de maîtrise des flux d'entrées et de sorties du territoire ne constituera pas un frein à la libre circulation avec les pays pour lesquels de tels accords existent. Leur volonté est double : (i) mieux contrôler les entrées et sorties sur le territoire et(ii) bien gérer les étrangers, y compris en situation irrégulière, présents sur le territoire</p> <p>Activités : Elles ont trait aux aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à la création/réhabilitation et à l'équipement des postes frontières prioritaires. Il s'agira dans le cadre de la stratégie nationale de gestion de la migration d'accompagner ce processus de sécurisation des frontières terrestres dans le respect des conventions bilatérales ratifiées. Il est en effet essentiel que cette amélioration des contrôles ne soit pas préjudiciable à la liberté de circulation dans la zone. La construction et/ou l'équipement de ces postes frontières prioritaires seront naturellement accompagnés de sessions de formation pour les agents chargés de leur gestion. - Renforcement de la collaboration avec les pays limitrophes ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la collaboration avec les communautés frontalières par création et la formation des comités villageois ; - Renforcement les capacités de la Commission Nationale et des Commissions Régionales de Gestion des Frontières ; - Développement d'un schéma de coopération pour la gestion des frontières maritimes - Interconnexion des postes frontières prioritaires : l'augmentation des points de contrôles prioritaires ne sera véritablement efficace que si elle s'accompagne de la mise en place d'un véritable système informatisé de gestion des données liées aux contrôles. C'est pourquoi il apparaît nécessaire de procéder à l'interconnexion de l'ensemble des postes frontières du pays pour un meilleur contrôle des entrées et sorties du territoire qui constitue aujourd'hui un impératif de sécurité publique. Concernant enfin la solution informatique de gestion des données, le programme OUBOUR doit être généralisé.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> -L'ensemble des postes prioritaires sont construits et équipés ; -L'ensemble des postes frontières sont interconnectés à une base de données centrale -La collaboration avec les pays limitrophes est renforcée -Un schéma de coopération pour la gestion des frontières maritime est adopté et mis en œuvre -La commission nationale, les commissions régionales de gestion des frontières, et les comités villageois aux frontières sont renforcés et opérationnels
Coordination	MIDEC/DPAF
Exécution	<ul style="list-style-type: none"> -Postes frontières : DPAF, ANRPTS, OIM -Interconnexion : DPAF
Indicateurs/résultats	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de postes frontières créés et équipés -Nombre de sessions de formation organisées -Résultats aux tests d'évaluation des acquis -Nombre et qualité des agents formés -Coût de fonctionnement annuel de l'interconnexion -Durée d'attente moyenne pour un passage -Nombre de postes interconnectés -Délais de traitement de l'information à la centrale -Nombre de fraudes documentaires constatées -Nombre d'enregistrement dans la base de données -Nombre de postes standards construits

	<ul style="list-style-type: none"> -Date de mise en service des postes -Coût de construction et d'équipement des postes -Nombre d'entrées et sorties enregistrées -Durée d'attente aux postes frontières -Nombre de réunions effectivement organisées entre les membres du processus de dialogue
Budget estimatif	349 038 000 MRU
Durée	5 ans
Période	Juillet 2021 – Juillet 2025

Axe Stratégique IV : promotion des droits fondamentaux des migrants

a) Activités

Composantes	Actions/Projets proposés	Institutions	2021	2022	2023	2024	2025	Résultats attendus
4.1 Accès aux droits fondamentaux et aux services de base	4.1.1 Engager un plaidoyer auprès des autorités pour l'adoption et la mise en œuvre au niveau national, des textes internationaux relatifs à la protection des droits des migrants	MJ, MIDEC, MAIEO, MFPT, CDHAHRSC, MASEF, Taazour, ANRPTS, Ministère Santé, Ministère Education	X	X	X			Textes internationaux sur la protection des migrants adoptés et mis en œuvre
	4.1.2 Former de façon continue les magistrats, parlementaires, forces de l'ordre, fonctionnaires et société civile sur les conventions internationales, y inclus spécifiquement sur les droits des migrants		X	X	X	X	X	Les magistrats, parlementaires, forces de l'ordre, fonctionnaires et société civile connaissent les textes internationaux et les appliquent correctement
	4.1.3 Appuyer les ONG nationales pour améliorer leur capacité d'action dans le domaine de la protection et de l'accompagnement pour faciliter l'accès aux droits des migrants		X	X	X	X		Les ONG nationales sont formées et ont la capacité d'accompagner les personnes en situation de vulnérabilité
	4.1.4 Engager un plaidoyer et appui technique pour l'inclusion des migrants dans les programmes de protection sociale de l'Etat mauritanien (programmes de Taazour et Awqaf et autres) ; et pour l'accès égalitaire aux services de base (santé, éducation, protection, etc.)		X	X	X	X	X	Accès égalitaire à la protection sociale et aux services de base garantie pour les et les migrants
	4.1.5 Appuyer techniquement les organisations des employeurs et travailleurs pour la promotion du dialogue social et du recrutement équitable des travailleurs migrants		X	X	X	X	X	Recrutement équitable des travailleurs migrants assuré
	4.1.6 Renforcer les capacités des OSC et partenaires sociaux (Organisations des employeurs et travailleurs) sur les normes, rôles et pratiques pour une meilleure protection des droits des travailleurs migrants		X	X	X	X	X	Capacités des OSC à protéger les travailleurs migrants renforcées
	4.1.7 Appuyer techniquement et sensibiliser les autorités et les migrants pour faciliter l'accès des migrants à la documentation individuelle (état civil et identité juridique) et aux permis de travail et de résidence		X	X	X	X	X	Accès des migrants à la documentation individuelle facilité
	4.1.8 Inspecter les lieux et conditions de détention des migrants pour s'assurer que les garanties de procédure soient respectées et que les migrants ont accès à leurs droits, y inclus la protection contre la détention arbitraire tel que prévu par la loi		X	X	X	X	X	Transparence des procédures de détention des migrants assurée
	4.1.9 Développer des alternatives à la détention administrative			X	X	X	X	Des alternatives à la détention administrative développées

Composantes	Actions/Projets proposés	Institutions	2021	2022	2023	2024	2025	Résultats attendus
	des migrants, en ligne avec l'Objectif 13 du Pacte Mondial							
4.2 Promotion de la communication de qualité et informée sur le sujet de la migration dans tous ses volets	4.2.1 Organiser des campagnes de sensibilisation auprès du public et des acteurs clés sur le sujet de la migration, y inclus lors de la journée mondiale des migrants	MASEF, CDHAHRSC,	X	X	X	X	X	Des campagnes de sensibilisation réalisées
	4.2.2 Réaliser une mobilisation communautaire à travers des événements culturels et d'échange pour promouvoir la cohésion sociale et l'intégration des migrants	MIDEC, CDHAHRSC,	X	X	X	X	X	Evènements culturels et d'échanges réalisés
	4.2.3 Organiser des campagnes d'information sur les droits et obligations des migrants et sur les canaux d'accès aux services de base (santé, documentation, éducation, etc.)		X	X	X	X	X	Des campagnes d'informations organisées
	4.2.4 Former les médias, journalistes et influenceurs sur le sujet de la migration		X	X	X	X	X	Formations ciblées réalisées
4.3 Lutte contre la traite des personnes	4.3.1 Mettre en œuvre le plan d'action national de lutte contre la traite des personnes (PANTP) adopté en mars 2020, y inclus pour la réintégration et la réparation des survivants, l'assistance juridique à ces fins, et les actions de prévention de la traite	CDHAHRSC	X	X				PANTP 2020-2022 mis en œuvre
	4.3.2 Mettre en place un mécanisme multidisciplinaire pour le suivi et la recherche de solutions aux problèmes des enfants migrants, y inclus dans les aspects liés à la mendicité forcée, l'exploitation et la traite	MIDEC, MASEF, CDHAHRSC	X	X				Un mécanisme approprié est mis en place
	4.3.3 Etablir des partenariats avec les ONG pour identifier et protéger les victimes de la traite	MIDEC, CDHAHRSC	X	X	X	X	X	Des partenariats avec les ONG sont établis
	4.3.4 Vulgariser les nouvelles lois de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants	MIDEC, CDHAHRSC	X	X	X			Les lois en la matière sont vulgarisées
	4.3.5 Mettre en place les institutions et mécanismes prévus par la loi pour assurer la protection des personnes victimes de traite (mauritaniens de retour et migrants) en partenariat avec les ONG	Primature CDHAHRSC	X	X				Institutions compétentes mise en place
	4.3.6 Favoriser des pratiques de recrutement justes et éthiques et assurer les conditions d'un travail décent	MAECME, Ministère de l'Enseignement Supérieur. Ministère du travail	X	X	X	X	X	Pratiques de recrutement au travail décent conformes aux conventions ratifiées, respectées.
	4.3.7 Donner aux migrants et à la société des moyens en faveur de la pleine intégration et de la cohésion sociale	MAECME	X	X	X	X	X	Des progrès (accès aux services de base, à l'emploi, la sécurité) sont enregistrés en matière d'intégration des migrants et de la cohésion sociale

Composantes	Actions/Projets proposés	Institutions	2021	2022	2023	2024	2025	Résultats attendus
	4.3.8 Former le personnel des aéroports, des ports, des postes frontaliers sur les méthodes de détection et de gestion des cas de traite		X	X	X	X		Formations dispensées
	4.3.9 Mettre en place un mécanisme d'assistance judiciaire aux victimes		X	X	X	X		Un mécanisme est mis en place
4.4 Protection des enfants en mobilité et leur inclusion dans le système national de protection	4.4.1 Améliorer la coopération transfrontalière en matière de protection de l'enfance à travers la réalisation de réunions et ateliers régionaux thématiques	MJ, MIDECA, MAECME, CDHAHRSC, MASEF, CPISE, ANRPTS		X	X	X	X	Coopération transfrontalière renforcée
	4.4.2 Former les magistrats, procureurs, forces de l'ordre et autres fonctionnaires de l'Etat, ainsi que la société civile, sur les lois et politiques en vigueur assurant la protection de enfants en Mauritanie (code général de protection de l'enfant, stratégie nationale de protection de l'enfant, lois de lutte contre la traite et le trafic, ordonnance portant protection pénale de l'enfant et autres) afin d'améliorer les procédures appliquées aux enfants migrants		X	X	X			Procédures appliquées aux enfants migrants améliorées
	4.4.3 Plaider pour mettre en place les mesures adéquates pour faciliter l'accès égalitaire des enfants migrants aux services de base : santé, éducation, protection.			X	X	X		Accès égalitaire des enfants migrants aux services de base, assuré
	4.4.4 Mettre en place les mesures adéquates pour éliminer les barrières d'accès à la documentation pour les enfants migrants			X	X	X		Barrières d'accès à la documentation éliminées
	4.4.5 Mettre en place des centres de ressources polyvalents dans quatre centres urbains		X	X	X	X		Quatre Centres ressources polyvalents mis en place
	4.4.6 Mettre en place un système de familles d'accueil pour les enfants en mobilité		X	X	X	X		Des familles d'accueil des enfants en mobilité mises en place
	4.4.7 Former des travailleurs sociaux et para-professionnels sur les droits et la protection des enfants en mobilité		X	X	X	X		Des travailleurs et sociaux et para-professionnels formés

b) Budget

Composantes	Actions/projets proposés	2021	2022	2023	2024	2025	Total en MRU
4.1 Accès aux droits fondamentaux et aux services de base	4.1.1 Engager un plaidoyer auprès des autorités pour l'adoption et la mise en œuvre au niveau national, des textes internationaux relatifs à la protection des droits des migrants						
	4.1.2 Former de façon continue les magistrats, parlementaires, forces de l'ordre, fonctionnaires et société civile sur les conventions internationales, y inclus spécifiquement sur les droits des migrants		300 000	300 000	300 000	300 000	1 200 000
	4.1.3 Appuyer les ONG nationales pour améliorer leur capacité d'action dans le domaine de la protection et de l'accompagnement pour faciliter l'accès aux droits des migrants		3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	12 000 000
	4.1.4 Engager un plaidoyer et appui technique pour l'inclusion des migrants dans les programmes de protection sociale de l'Etat mauritanien (programmes de Taazour et Awqaf et autres) ; et pour l'accès égalitaire aux services de base (santé, éducation, protection, etc.)		100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	400 000 000
	4.1.5 Appuyer techniquement les organisations des employeurs et travailleurs pour la promotion du dialogue social et du recrutement équitable des travailleurs migrants						
	4.1.6 Renforcer les capacités des OSC et partenaires sociaux (Organisations des employeurs et travailleurs) sur les normes, rôles et pratiques pour une meilleure protection des droits des travailleurs migrants		200 000	200 000	200 000	200 000	800 000
	4.1.7 Appuyer techniquement et sensibiliser les autorités et les migrants pour faciliter l'accès des migrants à la documentation individuelle (état civil et identité juridique) et aux permis de travail et de résidence		2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	10 000 000
	4.1.8 Inspecter les lieux et conditions de détention des migrants pour s'assurer que les garanties de procédure soient respectées et que les migrants ont accès à leurs droits, y inclus la protection contre la détention arbitraire tel que prévu par la loi		550 000	550 000	550 000	550 000	2 200 000
	4.1.9 Développer des alternatives à la détention administrative des migrants, en ligne avec l'Objectif 13 du Pacte Mondial		10 000 000				10 000 000
<i>Total composante</i>			116 550 000	106 550 000	106 550 000	106 550 000	436 200 000
4.2 Promotion de la communication	4.2.1 Organiser des campagnes de sensibilisation auprès du public		250 000	250 000	250 000	250 000	1 000 000

de qualité et informée sur le sujet de la migration dans tous ses volets	et des acteurs clés sur le sujet de la migration, y inclus lors de la journée mondiale des migrants						
	4.2.2 Réaliser une mobilisation communautaire à travers des événements culturels et d'échange pour promouvoir la cohésion sociale et l'intégration des migrants		250 000	250 000	250 000		750 000
	4.2.3 Organiser des campagnes d'information sur les droits et obligations des migrants et sur les canaux d'accès aux services de base (santé, documentation, éducation, etc.)		200 000	200 000	200 000	200 000	800 000
	4.2.4 Former les médias, journalistes et influenceurs sur le sujet de la migration		200 000	200 000	200 000	200 000	800 000
	<i>Total composante</i>		<i>900 000</i>	<i>900 000</i>	<i>900 000</i>	<i>650 000</i>	<i>3 350 000</i>
4.4 Protection des enfants en mobilité et leur inclusion dans le système national de protection	4.4.1 Améliorer la coopération transfrontalière en matière de protection de l'enfance à travers la réalisation de réunions et ateliers régionaux thématiques		400 000	400 000	400 000	400 000	1 600 000
	4.4.2 Former les magistrats, procureurs, forces de l'ordre et autres fonctionnaires de l'Etat, ainsi que la société civile, sur les lois et politiques en vigueur assurant la protection de enfants en Mauritanie (code général de protection de l'enfant, stratégie nationale de protection de l'enfant, lois de lutte contre la traite et le trafic, ordonnance portant protection pénale de l'enfant et autres) afin d'améliorer les procédures appliquées aux enfants migrants		10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	40 000 000
	4.4.3 Plaider pour mettre en place les mesures adéquates pour faciliter l'accès égalitaire des enfants migrants aux services de base : santé, éducation, protection.						
	4.4.4 Mettre en place les mesures adéquates pour éliminer les barrières d'accès à la documentation pour les enfants migrants						
	4.4.5 Mettre en place des centres de ressources polyvalents dans quatre centres urbains						
	4.4.6 Mettre en place un système de familles d'accueil pour les enfants en mobilité		10 000 000	10 000 000	10 000 000		30 000 000
	4.4.7 Former des travailleurs sociaux et para-professionnels sur les droits et la protection des enfants en mobilité		250 000	250 000	250 000	250 000	1 000 000
	<i>Total composante</i>		<i>20 650 000</i>	<i>20 650 000</i>	<i>20 650 000</i>	<i>10 650 000</i>	<i>72 600 000</i>
	TOTAL		138 100 000	128 100 000	128 100 000	117 850 000	512 150 000

c) Fiches de projet

Résultat 4.1 : les capacités des autorités mauritanies et des acteurs de protection pour assurer une protection juridique des migrants et leur accès aux services de base sont renforcées.

Projet 4.1	Améliorer l'accès migrants aux droits fondamentaux et aux services de base
Objectif général	Appuyer les autorités nationales pour une gestion internalisée et efficace des personnes migrantes basée sur l'accès aux droits
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Formation continue les magistrats, parlementaires, forces de l'ordre, fonctionnaires et société civile sur les conventions internationales et les lois nationales, y inclus spécifiquement sur les droits des migrants - Renforcement de l'inclusion des migrants dans les programmes de protection sociale de l'Etat mauritanien (programmes de Taazour et Awqaf et autres); et pour l'accès égalitaire aux services de base (santé, éducation, protection, etc.) - Promotion de la communication de qualité et information sur le sujet de la migration dans tous ses volets
Description de l'action	<p>Justification. L'alignement du dispositif juridique du pays aux conventions internationales en matière de gestion de la migration, doit par conséquent garantir une protection légale aux personnes migrantes. Pour ce faire les actions suivantes seront mises en œuvre :</p> <p>-Mise en place de programmes de formation pour les parlementaires, les magistrats, les forces de l'ordre et les représentants des ONG en matière de protection des droits des migrants. Afin de s'assurer que les droits des migrants sont bien respectés, il est proposé de mettre en place des sessions de formation dans l'ensemble du territoire à l'attention des principaux acteurs chargés de contrôler si les lois en la matière sont respectées. Une action similaire est organisée actuellement par l'OIM. Il s'agira ici de la poursuivre, voire de l'amplifier. Il est en effet essentiel que les principaux acteurs chargés de faire respecter la loi (magistrats, forces de l'ordre) et ceux chargés d'assister les migrants (ONG) soient parfaitement au fait des différents textes et règlements ratifiés par la Mauritanie.</p> <p>-Renforcement de l'inclusion des migrants dans les programmes de protection sociale de l'Etat mauritanien (programmes de Taazour et Awqaf et autres) ; et pour l'accès égalitaire aux services de base (santé, éducation, protection, etc.) à travers la promotion d'un traitement égalitaire des dossiers sur la base de l'analyse de vulnérabilité et de la situation de la personne.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Les principaux acteurs chargés du respect des droits des migrants sont formés - Les supports pédagogiques des formations sont réalisés et disponibles - Les fournisseurs de service de base sont sensibilisés aux droits des migrants et l'accès aux services est facilité sans discrimination.
Coordination	MIDEC

Exécution	Ministère de la Santé, Ministère de l'éducation, MJ, MIDECA, MAIEO, MFPT, CDHAHRSC, MASEF, Taazour, ANRPTS
Parties prenantes	A définir
Indicateurs/résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et qualité de personnes formées - Nombre et localisation des sessions de formation réalisées - Résultat aux grilles d'évaluation des acquis
Budget estimative	436 200 000 MRU
Durée	4 ans
Période	Janvier 2022 – Décembre 2025

Résultat 4.4 : les capacités des autorités mauritaniennes et des acteurs de protection en matière de protection des enfants en mobilité et leur inclusion dans le système national de protection sont renforcées.

Projet 4.2	Protection des enfants en mobilité et leur inclusion dans le système national de protection
Objectif général	Permettre aux différents acteurs du système de protection et aux concernés par la lutte contre la traite des enfants migrants de disposer d'une meilleure connaissance du phénomène des enfants migrants en Mauritanie
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la coopération transfrontalière en matière de protection de l'enfance à travers la réalisation de réunions et ateliers régionaux thématiques - Disposer d'une meilleure information relative au phénomène de la traite et le trafic des enfants migrants - Renforcer les capacités des acteurs publics responsables de la protection et de la lutte contre la traite et le trafic des enfants migrants - Renforcer l'inclusion des enfants migrants dans le système de protection - Développer des alternatives de prise en charge pour les enfants non-accompagnés
Description de l'action	Justification. La traite et le trafic des enfants migrants est un phénomène peu connu mais répandu en Afrique sub-saharienne. On les retrouve souvent mendiés dans les rues de Nouakchott ou Nouadhibou. Il y aussi des enfants qui arrivent en Mauritanie afin de compléter ses études,

	<p>travaillent ou regagner l'Europe et qui restent sans protection familiale dans le pays.</p> <p>De jeunes garçons, appelés talibés, provenant de l'intérieur du pays, ainsi que du Mali et du Sénégal, ont été soumis à la traite par des marabouts qui les forcent à mendier. Des chefs de gangs de rues ont pratiqué la traite de ces enfants dans le pays et les ont forcés à voler, mendier et vendre de la drogue. Des filles provenant de l'intérieur du pays ainsi que du Sénégal et du Mali ont été soumises à la traite à des fins de servitude domestique. Certaines informations font état de traite des enfants pour le travail forcé dans l'agriculture, le bâtiment, la pêche et la garde du bétail.</p> <p>Le code du travail inclut des sanctions pénales pour la traite des personnes sous toutes ses formes reconnues. La Mauritanie est aussi une destination pour la traite des hommes, des femmes et des enfants. Certains rapports ont fait état de traite de jeunes filles envoyées dans les États du Golfe et détenues en tant que servantes. L'UNICEF, le ministère de la Justice et le gouvernement des Émirats Arabes Unis ont poursuivi leurs efforts de collaboration pour rapatrier et indemniser les enfants mauritaniens ayant été envoyés aux Émirats Arabes Unis en tant que jockeys de chameaux.</p> <p>Le phénomène bien que réel est très peu étudié, c'est pourquoi il est proposé que la stratégie nationale de gestion de la migration s'intéresse à cette question au travers d'activités d'information, de sensibilisation et de formation.</p> <p>Les activités prévues dans ce volet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation du phénomène de la traite et le trafic des enfants migrants : Il n'existe pas d'étude spécifique pour mesurer l'ampleur du phénomène de la traite des enfants migrants en Mauritanie. C'est pourquoi, il est proposé de réaliser une étude approfondie sur ce phénomène. Cette étude devra faire un état des lieux complet, notamment par la réalisation d'enquête de terrain, et proposer des recommandations précises qui seront discutées lors d'un atelier sous-régional. - Réalisation d'un atelier sous-régional relatif à la traite des enfants migrants : Le phénomène de la traite des enfants migrants est aussi sous-régional. En effet, ils proviennent essentiellement du Sénégal, Mali et de la Gambie. Il est important d'avoir un éclairage des représentants de ces pays contribuant à la lutte contre le travail des enfants migrants (Ministères des Affaires Sociales). Dans ce cadre, la stratégie nationale de gestion de la migration propose la préparation d'un atelier sous-régional à Nouakchott auquel seront invités des ONG, syndicats, autorités administratives, les organisations internationales, afin de mettre en place une stratégie de lutte contre le travail des enfants migrants. Cet atelier sera aussi l'occasion de procéder à la restitution de l'étude précédemment réalisée. - Formation des magistrats et des autorités impliquées dans la lutte contre la traite des personnes : Pour lutter efficacement contre la traite des enfants migrants, il est indispensable que les principaux acteurs soient parfaitement informés sur la législation sanctionnant le phénomène, les principaux secteurs d'activités dans lesquels sévit la traite, etc. C'est pourquoi, il est jugé nécessaire de procéder à l'organisation de sessions de formation ces acteurs. Ces formations seront organisées dans les principales villes du pays. - Formation des travailleurs sociaux et para-professionnels sur les droits et la protection des enfants en mobilité - Création de programmes d'accompagnement et d'insertion socioéconomique des enfants migrants - Mise en place d'un système de familles d'accueil pour les enfants en mobilité - Mise en place des Centres ressources polyvalents dans quatre centres urbains - Etablissement de partenariats avec les ONG pour identifier et protéger les victimes de la traite : Plusieurs ONG locales ou internationales
--	--

	effectuent un travail efficace depuis de nombreuses années en Mauritanie. La stratégie nationale se propose d'appuyer ces ONG afin de valoriser leurs actions. Pour ce faire, il sera financé plusieurs actions réalisées par ces ONG. Un comité sera constitué pour sélectionner les activités à soutenir. Les résultats de ces actions seront présentés au cours de l'atelier sous-régional.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Une étude proposant une évaluation précise de l'ampleur et des déterminants du phénomène de la traite des enfants migrants est réalisée - Un atelier sous-régional sur le sujet de la traite des enfants migrants est réalisé - Des sessions de formation à l'attention des acteurs publics sont organisées - Des partenariats entre le MASEF et des ONG sont mis en place - Un système de familles d'accueil est mis en place
Coordination	MASEF, CDHAHRSC, MJ
Exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Cellule coordination MIDEK, ONG - Organisations internationales - Système de protection de l'enfance
Parties prenantes	-A définir
Indicateurs/résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenariats avec les ONG - Nombre de participants à l'atelier sous-régional - Nombre de sessions de formation réalisées - Nombre et qualité des personnes formées - Nombre d'enfants migrants assistés par le système de protection national
Budget estimatif	72 600 000 MRU
Durée	4 ans
Ressources mobilisées	<ul style="list-style-type: none"> - ONG - Organisations internationales
Période	Janvier 2022 – Décembre 2025

Résultat 4.3 : Promotion de la communication de qualité et informée sur le sujet de la migration dans tous ses volets

Projet 4.3	Promotion de la communication de qualité et information sur le sujet de la migration dans tous ses volets
Objectif général	Améliorer la diffusion de l'information auprès de la population et des parties prenantes sur les aspects positifs de la migration
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à la population d'accéder à une information transparente sur la réalité migratoire ; - Sensibiliser les acteurs clés mauritaniens sur les droits et devoirs des étrangers de Mauritanie ; - Favoriser les échanges culturels entre les étrangers et les mauritaniens
Description de l'action	<p>Justification. Lors de l'étude diagnostic de la Stratégie nationale de gestion de la migration, il a été constaté que les acteurs disposaient non seulement de très peu d'informations sur les phénomènes migratoires mais aussi, lorsqu'elles existaient, elles étaient souvent erronées. L'absence ou le manque de fiabilité de l'information est très préjudiciable car elle génère des fantasmes dangereux pour la sérénité du débat sur la migration. En effet, le message dominant actuellement dans les media est celui des migrants en transit cherchant coûte que coûte à se rendre en Europe. Ce message est très souvent agressif et négatif (violence, xénophobie, etc.). Or, la très grande majorité des étrangers de Mauritanie sont présents depuis de nombreuses années et pleinement intégrés dans la société. Fort de ce constat, il est proposé de réaliser dans le cadre de la stratégie migratoire des actions visant à une large diffusion d'une information simple et fiable sur la réalité migratoire de la Mauritanie.</p> <p>Les activités principales qui composent ce volet communication de la stratégie sont :</p> <p>Campagnes de sensibilisation auprès du public et des acteurs clés sur le sujet de la migration, y inclus lors de la journée mondiale des migrants : il s'agira ici de réaliser chaque année une campagne d'information dans les media (presse écrite, radio et télévision) présentant des messages très brefs sur la réalité migratoire du pays. La ligne éditoriale devrait se conformer à la vision équilibrée de la migration préconisée par la stratégie. Ces campagnes toucheront deux cibles distinctes : le grand public et les acteurs clés chargés de la gestion de la migration (magistrats, policiers, militaires, etc.). Pour cette seconde catégorie les messages devront être très ciblés. Il serait souhaitable de procéder à des campagnes thématiques afin de diversifier le message. Pour la réalisation de cette activité une société de communication reconnue sera sélectionnée après appel d'offre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagnes de sensibilisation sur les migrations lors de la journée mondiale des migrants : la journée mondiale des migrants sera l'occasion d'élargir la portée du message. Au-delà des campagnes de presse décrites précédemment, ces journées seront l'occasion d'organiser des manifestations culturelles (pièces de théâtre dans les écoles, court-métrages, expositions, etc.). - Organisation de manifestations pour une meilleure connaissance des cultures d'origine des migrants : Ce volet de l'action est parfaitement complémentaire du précédent. Partant de l'idée que les préjugés sont fortement ancrés dans le débat actuel sur la migration, il devient nécessaire de rapprocher les cultures pour un échange positif entre les peuples. Ainsi, des manifestations seront axées sur le cinéma, les arts culinaires, la jeunesse, etc. <p>Concernant les deux dernières actions, il serait souhaitable qu'un comité d'organisation des manifestations soit créé et présidé par le Ministre de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement, Porte- parole du gouvernement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des médias, journalistes et influenceurs sur le sujet de la migration

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque année une campagne nationale de sensibilisation grand public est réalisée ; - Les manifestations sont organisées lors de la journée mondiale des migrants ; - Des manifestations culturelles sont organisées par le Ministère de la Culture
Coordination	MCJSRPP, Cellule Coordination/MIDEC
Exécution	Prestataires de services, Centres culturels
Parties prenantes	A définir
Indicateurs/ résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de supports diffusés (sport TV ; articles, court-métrages, etc.) - Nombre de manifestations culturelles organisées - Nombre de personnes présentes aux manifestations organisées
Budget Estimatif	3 350 000 MRU
Durée	4 ans
Période	Juillet 2022 – Décembre 2025

Axe stratégique V : migration et développement

a) Activités

Composantes	Actions/projets Proposés	Institutions	2021	2022	2023	2024	2025	Résultats attendus
5.1 Engagement de la diaspora	5.1.1 Organisation d'un congrès de la diaspora	MAECME	X			X		Une feuille de route est élaborée et mise en œuvre comme résultat du congrès
	5.1.2 Consolidation de l'état civil de la diaspora	MAECME, ONS, MESRS , MIDEK	X					Etat civil de la diaspora consolidée avec une meilleure prise en compte de l'enregistrement des faits d'état civil
	5.1.3 Renforcer l'action transnationale pour la promotion de la migration ordonnée	MAECME	X	X	X	X	X	Coopération transnationale pour une migration ordonnée des mauritaniens est renforcée
	5.1.4 Investir dans le perfectionnement des compétences	MAECME, MESRS	X	X				Des activités de perfectionnement des compétences sont réalisées
	5.1.5 Faciliter la reconnaissance mutuelle des aptitudes, qualifications et compétences	MAECME, MESRS	X	X				Des procédures d'équivalence des qualifications sont élaborées
	5.1.6 Créer les conditions permettant aux migrants et aux diasporas de contribuer pleinement au développement durable des pays	MAECME		X	X	X	X	De meilleures conditions sont créées
	5.1.7 Coopérer pour faciliter le retour des migrants mauritaniens en toute sécurité et dignité et assurer leur réintégration	MAECME, ANRTPS, ANAPEJ	X	X	X	X	X	Cadre de coopération établi pour faciliter retour des migrants dans des conditions juridiques et économiques idoines
	5.1.8 Consolider un programme de retour temporaire de la diaspora mauritanienne	MAECME, MESRS , MJ, MASEF, MEFP, ANAPEJ	X	X	X	X	X	Mécanismes de coopération mis en place au besoin pour valoriser expertise de la diaspora
	5.1.9 Réaliser un audit des permis de travail pour les étrangers occupant des postes en Mauritanie après 2 ans d'exercice de fonction afin de promouvoir les emplois des jeunes en respectant les conventions en vigueur.	MFPT, MAECME	X	X	X	X	X	Un audit est réalisé
5.2 Amélioration de la mobilité professionnelle	5.2.1 Promouvoir des compétences non pourvues par les nationaux résidents	MAECME, ANAPEJ,	X	X	X	X	X	Expertise de la diaspora valorisée
	5.2.2 Elaborer des modules de formation sur la création d'entreprise et la recherche d'emploi dans le pays pour la diaspora et pour les mauritaniens candidats à la migration.	MAECME, ANAPEJ, ANSADE	X	X	X	X	X	Des sessions ouvertes d'enseignement à distance sont réalisées

b) Budget

Composantes	Actions/projets proposés	2021	2022	2023	2024	2025	Total en MRU
5.1 Engagement de la diaspora	5.1.1 Organisation d'un congrès de la diaspora.	34 000 000			34 000 000		68 000 000
	5.1.2 Consolidation de l'état civil de la diaspora	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000
	5.1.3 Renforcer l'action transnationale pour la promotion de la migration ordonnée		700 000	700 000	700 000	700 000	2 800 000
	5.1.4 Investir dans le perfectionnement des compétences		900 000	900 000	900 000	900 000	3 600 000
	5.1.5 Faciliter la reconnaissance mutuelle des aptitudes, qualifications et compétences		2 000 000	1 500 000			3 500 000
	5.1.6 Créer les conditions permettant aux migrants et aux diasporas de contribuer pleinement au développement durable des pays		1 250 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 250 000
	5.1.7 Coopérer pour faciliter le retour des migrants mauritaniens en toute sécurité et dignité et assurer leur réintégration		1 250 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 250 000
	5.1.8 Consolider un programme de retour temporaire de la diaspora mauritanienne		1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	5 000 000
	5.1.9 Réaliser un audit des permis de travail pour les étrangers occupant des postes en Mauritanie après 2 ans d'exercice de fonction afin de promouvoir les emplois des jeunes en respectant les conventions en vigueur.		850 000	900 000			1 750 000
	Total composante	54 000 000	28 200 000	27 250 000	58 850 000	24 850 000	193 150 000
5.2 Amélioration de la mobilité professionnelle	5.2.1 Promouvoir des compétences non pourvues par les nationaux résidents		300 000	225 000			525 000
	5.2.2 Elaborer des modules de formation sur la création d'entreprise et la recherche d'emploi dans le pays pour la diaspora et pour les mauritaniens candidats à la migration.		300 000	100 000	100 000	100 000	600 000
	Total composante		600 000	325 000	100 000	100 000	1 125 000
	TOTAL GENERAL	54 000 000	28 800 000	27 575 000	58 950 000	24 950 000	194 275 000

c) Fiche de projet

Résultat 5.1 : l'engagement de la diaspora dans le développement économique et social du pays est formalisé

Projet 5.1	Engagement de la diaspora dans le développement économique et social du pays
Objectif général	Appui pour un meilleur engagement des Mauritaniens résidant à l'étranger au développement du pays
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les liens avec la diaspora dans le cadre de rencontres périodiques (congrès etc.) pour faire l'élaboration d'une feuille de route à mettre en œuvre les prochaines années en vue de solutions appropriées aux problèmes rencontrés - Mieux connaître les caractéristiques démographiques, économiques et sociales de la diaspora pour mieux la servir
Description de l'action	<p>Justification. Les informations disponibles ont montré que les diasporas mauritanienes les plus significatives demeurent implantées en Afrique subsaharienne, dans les pays du Golfe arabe, en Europe et en Amérique du Nord. Pour les autorités, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Mieux prendre en compte les droits des Mauritaniens de la diaspora autant que ceux des migrants en Mauritanie à travers la réglementation et la législation en vigueur ; (ii) Mieux connaître la traçabilité de l'apport économique, financier et technique et culturel des communautés de Mauritaniens installées à l'extérieur afin de mieux l'appréhender et l'intégrer dans les circuits formels de l'économie et la création des emplois. (iii) Mettre en place un dispositif d'assistance juridique et diplomatique rapide face aux situations exceptionnelles que peuvent vivre les Mauritaniens de la diaspora <p>Pour ce faire, les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Systématiser les rencontres périodiques (congrès etc.) avec la diaspora pour faire le point sur les contraintes et les atouts en vue de solutions appropriées dans le cadre de l'élaboration d'une feuille de route à mettre en œuvre les prochaines années - Continuer la consolidation de l'état civil afin de mieux connaître la diaspora - Valoriser les compétences des migrants mauritaniens - Faciliter leur retour au pays et leur intégration - Défendre leurs droits fondamentaux reconnus par les conventions internationales et des accords bilatéraux et leurs intérêts dans les pays de résidence - Disposer d'un mécanisme efficace de délivrance et de contrôle des permis de travail
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Deux congrès réalisés - Feuille de route élaborée et mise œuvre

	<ul style="list-style-type: none"> - Etat civil diaspora renforcée - Compétences de la diaspora valorisées - Population de la diaspora mieux connue en termes numérique et de caractéristiques socioéconomiques - Des facilités de retour au pays arrêtées
Coordination	MAEC-ME, MAE-PSP, MIDEC
Exécution	MAEC-ME, ANRPTS, CELLULE COORDINATION-MIDEC
Parties prenantes	A définir
Indicateurs/résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et qualité des personnes présentes aux congrès de la diaspora - Nombre de personnes régularisant leur état civil - Nombre de missions réalisées par la diaspora au profit du pays
Budget estimatif	193 150 000 MRU
Durée	5 ans
Période	Juillet 2021 – Juillet 2025

Résultat 5.2 : La mobilité professionnelle des membres de la diaspora est améliorée.

Projet 5.2	Amélioration de la mobilité professionnelle des migrants de la diaspora
Objectif général	Améliorer les connaissances sur les conditions de travail et d'emploi afin d'améliorer la mobilité professionnelle des migrants de la diaspora
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des compétences non pourvues par les nationaux résidents - Elaborer des modules de formation sur la création d'entreprise et la recherche d'emploi dans le pays pour la diaspora et pour les mauritaniens candidats à la migration.
Description de l'action	Justification : La connaissance des caractéristiques du marché de l'emploi au niveau national et les efforts effectués par l'Agence chargé de l'emploi des jeunes pour le placement à l'international doivent être accompagnés par une intégration de la diaspora par la valorisation de ses

	compétences en rapport avec les opportunités offertes au niveau du pays.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Compétences de la diaspora valorisées - Formations sur la création d'entreprise et la recherche d'emploi dispensées au profit de la diaspora et des mauritaniens candidats à la migration
Coordination	MEFTP, MAEC ME
Exécution	MEFTP/ ANEJ, Cellule-MIDEC, Prestataires de services
Parties prenantes	A définir
Indicateurs/ résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes ressources placées - Nombre de missions d'appui par la diaspora enregistrées - Nombre de personnes de diaspora formées - Nombre de candidats à la migration formés
Budget estimatif	1 125 000 MRU
Durée	4 ans
Période	Janvier 2022- Décembre 2025

Axe stratégique VI : coordination et suivi et évaluation

a) Activités

Composante et actions	2021	2022	2023	2024	2025	Résultats
6.1 Recrutement du personnel et installation de la cellule	X	X	X	X	X	Cellule opérationnelle
6.2 Coordination, suivi et évaluation (4 réunions/an)	X	X	X	X	X	Fréquence de la coordination et suivi respectée
6.3 Mise en place d'un système de suivi et évaluation	X	X				Un système de suivi évaluation réalisé
6.4 Missions de suivi (2 par an)	X	X	X	X	X	Fréquence mission de suivi respectée
6.5 Consultations		X				
6.6 Missions d'évaluation (deux) : à mi-parcours et finale			X		X	Missions Evaluation réalisées dans les délais
6.7 Autres frais pour fonctionnement	X	X	X	X	X	Ressources de fonctionnement de la Cellule mobilisé

b) Budget

Action	Besoins estimées	2021	2022	2023	2024	2025	Total
I. Renforcement de la cellule de coordination et de suivi et évaluation	Responsable de la Cellule (Indemnité)	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	3 000 000
	Assistant en Suivi et Evaluation (Expert) ²⁰	480 000	480 000	480 000	480 000	480 000	2 400 000
	Assistant en finances (Expert) ²¹	480 000	480 000	480 000	480 000	480 000	2 400 000
	Secrétaire informaticienne	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000	900 000
	Chauffeur	108 000	108 000	108 000	108 000	108 000	540 000
	Planton	72 000	72 000	72 000	72 000	72 000	360 000
	Equipement Bureaux	400 000	0	300 000	0	0	700 000
	Fongibles	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	3 000 000
	Autres achats	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	600 000
	Acquisition 4X4 (Mission)	2 000 000	0	0	0	0	2 000 000
	<i>Total action</i>	<i>5 040 000</i>	<i>2 640 000</i>	<i>2 940 000</i>	<i>2 640 000</i>	<i>2 640 000</i>	<i>15 900 000</i>
II. Coordination et Suivi	Réunions (4 par an) de coordination						
	Pause-café	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000
	Jetons présence (comité technique multisectoriel)	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	1 200 000
	Missions de suivi (2 par an) (4 personnes)						
	Per diem	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	1 200 000
	Carburant	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	300 000
	Mise en place système Suivi Evaluation						
	Consultation (3 personnes-mois)	0	500 000	0	0	0	500 000
	<i>Total action</i>	<i>565 000</i>	<i>1 065 000</i>	<i>565 000</i>	<i>565 000</i>	<i>565 000</i>	<i>3 325 000</i>
III. Evaluation	Missions d'évaluation (deux) :						
	A mi-parcours et Fin projet			1 000 000		1 000 000	2 000 000
IV. Missions d'échanges, participation colloques et conférences sur la migration	Forfait	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
	Total des actions	6 105 000	4 205 000	5 005 000	3 705 000	4 705 000	23 725 000
	Divers et Imprévus 5%	305 250	210 250	250 250	185 250	235 250	1 186 250

²⁰ Poste à recruter avec termes de référence

²¹ Poste à recruter avec termes de référence

	TOTAL	6 410 250	4 415 250	5 255 250	3 890 250	4 940 250	24 911 250
--	--------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	-------------------

Conclusions et recommandations

L'actualisation de la Stratégie Nationale de Gestion de la Migration 2011 et de son plan d'action constitue une action prioritaire des pouvoirs publics dans la mesure où elle représente une intervention importante du levier 3 de la SCAPP 2016-2030 : « **Chantier stratégique de la gouvernance politique, la cohésion sociale, la paix et la sécurité** ». En effet, les flux migratoires revêtent de nos jours d'une part, des opportunités économiques réelles à travers les apports potentiels des IDE, des diasporas et des communautés étrangères en matière de développement du pays, mais également des défis notoires liés aux migrations irrégulières et aux réseaux de trafic illicite, en particulier ceux en rapport avec le terrorisme et la criminalité transfrontalière. Une corrélation forte existe entre le développement économique et social et les questions de sécurité, ce qui impose une vigilance et un système de veille permanents aux frontières et à l'intérieur, assurés par des dispositifs efficaces dans le cadre du respect des droits humains conférés par la législation nationale ainsi que les accords et conventions ratifiés par la Mauritanie.

Dans cette optique, la SNGM 2021-2030 et son plan d'action 2021-2025 ont été élaborés dans le cadre d'une approche participative, multidimensionnelle couvrant les divers aspects de la migration et basée sur ses six axes stratégiques allant de (i) l'alignement de la législation nationale aux accords et conventions par la Mauritanie (ii) à l'amélioration des connaissances et des informations sur les phénomènes migratoires au (iii) renforcement de la gestion des frontières à (iv) la protection des migrants, à (v) la valorisation du rôle de la diaspora et au (vi) renforcement des capacités institutionnelles des structures de mise en œuvre. Cependant les résultats attendus demeurent largement tributaires de la prise en compte de mesures normatives aux insuffisances enregistrées au cours de la période de mise en œuvre passée. Pour ce faire, il est hautement recommandé de prendre en considération les aspects suivants :

- (i) Adopter le projet de décret instituant un nouvel ancrage du dispositif institutionnel de coordination et de mise en œuvre figurant en annexes.
- (ii) Mettre en place le dispositif de pilotage à la lumière du décret précité et dynamiser en synergie, ses organes autour de leurs missions.
- (iii) Mettre en place dans les meilleurs délais, la cellule d'exécution (unité légère de projet) ancrée au MIDEC, chargée de la coordination et du suivi de la mise œuvre de l'ensemble des actions programmées sur la période 2021-2025. Cette cellule constitue la cheville ouvrière du dispositif de pilotage de la mise en œuvre de la SNGM 2011 pour le rendre plus dynamique et opérationnel.
- (iv) Mobiliser les ressources financières nécessaires au bon fonctionnement de l'unité légère de projet ainsi que les coûts relatifs à la réalisation des différentes actions du Plan d'action 2021-2025. Compte tenu du coût global de mise en œuvre du Plan d'action sur la période, une mobilisation des partenaires au développement est d'une impérieuse nécessité compte des enjeux croissants liés aux phénomènes migratoires. Cela favorisera un meilleur positionnement des différentes parties prenantes

concernées par la migration y compris l'Etat par rapport aux divers domaines couverts par le plan d'action.

- (v) Systématiser la programmation physique et financière des tâches et instituer un système de suivi évaluation efficace dans le cadre d'une approche axée sur les résultats.

Bibliographie

ANSADE (2020) : Note d'analyse de la croissance économique, 9 pages

BM (2018) : Rapport sur la Situation Economique en Mauritanie : Vers une consolidation budgétaire qui améliore la gestion des investissements publics et fortifie les filets de sécurité

FMM et ANSD (2018) : Migration au Sénégal : "Profil Migratoire, 156 pages

MAEC (2012) : La Mauritanie face au Défi Terroriste : De la Stratégie Nationale de Lutte contre le Terrorisme et la Criminalité Transnationale

MAED (2016) : Stratégie de Croissance Accélérée et Prospérité Partagée, Vol1 et Vol 2.

MAED (2018) : Politique Nationale de Population Révisée, 52 pages

MIDEC (2011) : Stratégie Nationale de Gestion de la Migration 2011

Ministère Délégué Chargé des Marocains Résidents à l'Etranger et des Affaires de la Migration (2018) : Politique Nationale d'Immigration et d'Asile, 113 pages

Mohamed Cheikh GHAZOUANI (2019) : Mes Engagements : Programme Electoral, 48 pages

OIM (2018) : Migration et Programme 2030 : Un Guide à l'usage des Professionnels, 153 pages

OIM (2019) : RIM Profil 2019 : Indicateurs de Gouvernance de la Migration

ONS (2015) : Projections Démographiques -Mauritanie 2013-2043.

ONS (2015) : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2013, Volume 6 : Migrations

ONS et OIM (2020) : Enquête Pilote sur la Migration à Nouakchott-Rapport d'Analyse, 19 pages.

Secrétariat Exécutif _G5 Sahel (2016) : Stratégie pour le Développement et la Sécurité des pays du Sahel.

Nations Unies (2018) : Contributions du Système des Nations Unies (SNU) en Mauritanie à la Révision du plan d'action de la Stratégie Nationale de Gestion de la Migration (SNGM) 2011.

Moctar FALL Mohamedou (2020) : Étude sur la réalisation d'un état des lieux de la législation nationale sur les implications législatives de la ratification de la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, par la Mauritanie.

Annexes

ANNEXE 1 : Composition de la Commission Technique Multisectorielle présidée par le Conseiller du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation chargé de la sécurité, de la migration et des réfugiés.

Groupe thématique	Chef de file/Président	Membres	Appui technique
I. Réforme du cadre juridique, institutionnel et alignement sur les conventions internationales	Conseiller du Ministre de la Justice, Ministère de la Justice	Conseiller juridique du Midec	OIM, HCR, HCDH
II. Collecte, analyses des données sur la migration	Secrétaire Général ANRPTS (MIDEC)	ANRPTS – MIDEC ANSADE – MAEPSP – MEN	OIM, BIT
III. Gestion intégrée des frontières	Directrice Générale Adjointe de l'Administration Territoriale (MIDEC)	DPAF/DGSN - Direction des Frontières – MIDEC – ANRPTS	OIM, HCR
IV. Promotion des droits fondamentaux des migrants	Directeur des Droits de l'homme (CDHAHRSC)	Directeur de l'Organisation et de la Qualité des Soins - Ministère Santé - Directeur adjoint de la Migration et de la Prévoyance Sociale - Ministère de la Fonction Publique - Deux représentants (Enseignant Fondament - Enseignant secondaire) - MEN	OIM, UNICEF, HCR, HCDH, BIT
V. Migration et développement	Ambassadeur Directeur général des Mauritaniens de l'extérieur (MAECME)	Ministère de l'Enseignement Supérieur - ANAPE/ MEFP – MCJS - MAE PSP	OIM, BIT
VI (transversal). Coordination et au suivi évaluation	Conseiller MIDEC	Chefs de files	OIM

ANNEXE 2 : Les principaux instruments politiques en matière de migration en Mauritanie

- 1964 : le Décret n°64/169 du 15 décembre 1964, modifié par le Décret n°65/110 du 8 juillet 1965 portant sur le régime d'immigration.
- 1972 : ratification de la Convention de l'UA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique de 1969.
- 2003 : la Loi n°25/2003 du 17 juillet 2003 relative à la répression de la traite des personnes.
- 2005 : ratification du Protocole relatif à la traite des êtres humains et du Protocole contre le trafic illicite de migrants de 2000.
- Décret No. 2005/022 fixant les modalités d'application en République Islamique de Mauritanie des Conventions Internationales relatives aux réfugiés.
- 2007 : ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de 1990.
- 2010 : Loi n°2010-021 du 10 février 2010 relative à la lutte contre le trafic illicite de migrants.
- 2010 : Stratégie nationale pour une meilleure gestion de la migration.
- Arrêté n° 2010/394 fixant les points de passage des frontières.
- Décret 2012-031 fixant la modalité de sécurisation de la carte de résident.
- Décret du Premier Ministre n° 2012.235 en date du 3 Octobre 2012 portant création du Comité National de Gestion de la Migration
- Arrêté du Premier Ministre n° 1750 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Secrétariat National Exécutif pour la Gestion de la Migration
- Arrêté du Premier Ministre n° 472 portant nomination du Président et des membres du Secrétariat National Exécutif pour la Gestion de la Migration.
- La loi n° 2015-033 relative à la lutte contre la torture, garantissent des droits aux migrants
- La loi 17-2020 de lutte contre la traite et 18-2020 de lutte contre le trafic
- Convention numéro 143 de l'OIT, sur les droits des travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975 ratifiée en 2019 et elle est entrée en vigueur en septembre 2020 car les engagements pris en matière de protection des droits des travailleurs migrants sont en harmonie avec le Code du travail mauritanien.
- Loi n° 2020-017 du 06 Août 2020 relative à la prévention et la répression de la traite des personnes et la protection des victimes.
- La loi n° 2020-018 du 06 Août 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2010-021 du 15 février 2010 relative à la lutte contre le trafic illicite des migrants.

ANNEXE 3 : Projet de décret

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE Honneur-Fraternité-Justice

PREMIER MINISTRE

Visa :D.G.L.T.E.J.O

Projet de décret n°_____ /PM abrogeant et remplaçant
le décret n°2012-235 du 03 octobre 2012 portant
création du Comité National de Gestion de la Migration

Le Premier Ministre

Sur rapport du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation ;

- **Vu** la Constitution de **20 juillet 1991**, révisée en **2006, 2012 et 2017** ;
- **Vu** la loi n°**2010-021** du **10 février 2010**, portant répression du trafic des migrants ;
- **Vu** la loi n°**65-046** du **23 février 1965**, portant dispositions pénales relatives au régime de l'immigration ;
- **Vu** le décret n°**64-169** du **15 décembre 1969**, portant régime de l'immigration en Mauritanie ;
- **Vu** le décret n°**2012-235** du **03 octobre 2012** portant création du Comité National de Gestion de la Migration ;
- **Vu** le décret n°**157-2007** du **06 septembre 2007**, relatif au Conseil des Ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- **Vu** le décret n°**153-2020** du **06 août 2020** portant nomination du Premier Ministre ;
- **Vu** le décret n°**155-2020** du **09 août 2020** portant nomination des membres du Gouvernement ;
- **Vu** le décret n°**073-2021** du **26 mai 2021** portant nomination de certains membres du Gouvernement ;
- **Vu** le décret n°**75-2021** du **26 mai 2021** portant nomination du Commissaire aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile ;
- **Vu** le décret n°**357-2019** du **01 octobre 2019** fixant les attributions du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation et l'organisation de l'administration centrale de son département ;
- **Vu** le décret n°**021-2013** du **26 février 2013** fixant les attributions du Ministre de la Justice et l'organisation de l'administration centrale de son département ;
- **Vu** le décret n°**391-2019** du **17 décembre 2019** fixant les attributions du Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur et l'organisation de l'administration centrale de son département ;
- **Vu** le décret n°**038-2011** du **28 février 2011** fixant les attributions du Ministre de la Défense Nationale et l'organisation de l'administration centrale de son département ;

- **Vu** le décret n°022-2021 du 03 mars 2021 fixant les attributions du Ministre des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs et l'organisation de l'administration centrale de son département ;
- **Vu** le décret n°004-2021 du 05 janvier 2021 modifiant certaines dispositions du décret n°184-2020 du 20 octobre 2020 fixant les attributions du Ministre de la Santé et l'organisation de l'administration centrale de son département ;
- **Vu** le décret n°088-2021 du 15 juin 2021 fixant les Attributions du Ministre de la Fonction Publique et du Travail et l'Organisation de l'Administration Centrale de son Département ;
- **Vu** le décret n°079-2021 du 31 mai 2021 fixant les attributions du Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et l'organisation de l'administration centrale de son département ;
- **Vu** le décret n°106-2021 du 08 juillet 2021 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et l'organisation de l'administration centrale de son département ;
- **Vu** le décret n°81-2021 du 02 juin 2021 fixant les attributions de la Ministre de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille et l'organisation de l'administration centrale de son département ;
- **Vu** le décret n°263-2018 du 07 août 2018 fixant les attributions du Commissaire aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile et l'organisation de l'administration centrale de son département ;

Le Conseil des Ministres entendu le _____

D E C R E T E

CHAPITRE PREMIER : CREATION

Article premier : Cration

Le present decret cre le Comite National de Gestion de la Migration (CNGM) qui est preside par le Ministre de l'Interieur et de la Decentralisation.

Il assure, a cet effet, la fonction de Comite Interministeriel d'Orientation qui est un niveau politique charge de la coordination genrale de la mise en oeuvre de la politique nationale en matiere de gestion de la migration.

Article 2 : Le Comite National de Gestion de la Migration (CNGM) est charge de :

- L'elaboration, la supervision, et la revision de la politique nationale de gestion de la migration, l'orientation et l'impulsion de la strategie de gestion migratoire au niveau national ;
- La garantie, dans le cadre de la nature transversale de la gestion de la migration, de la coherence des interventions des differents partenaires ;
- L'approbation des plans d'action annuels, les budgets y associs et le suivi de la mise en oeuvre des activites lies aux differents volets du programme multisectoriel de gestion de la migration ;

- La coordination et la facilitation des interventions des départements ministériels et institutions impliquées dans la régulation des flux migratoires ;
- La recherche des financements et aides nécessaires aux activités de gestion des flux migratoires ;
- Le suivi et l'évaluation de l'impact de la migration sur le pays.

Article 3 : Composition du Comité National de Gestion de la Migration (CNGM)

Le Comité National de Gestion de la Migration (CNGM) se compose de :

1. Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, Président ;
2. Le Ministre de la Justice, membre ;
3. Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur, membre ;
4. Le Ministre de la Défense Nationale, membre ;
5. Le Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de la Promotion des Secteurs Productifs, membre ;
6. Le Ministre de la Santé, membre ;
7. Le Ministre de la Fonction Publique et du Travail, membre ;
8. Le Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, membre ;
9. Le Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme de l'Education, membre ;
10. Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, membre ;
11. La Ministre de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille, membre ;
12. Le Commissaire aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile, membre ;
13. Un représentant des organisations de la Société Civile, actives dans le domaine de la migration, membre.

CHAPITRE II : FONCTIONNEMENT

Article 4 : Secrétariat Exécutif National du CNGM

Le Comité National de Gestion de la Migration (CNGM) est assisté dans l'accomplissement de ses fonctions par un Secrétariat National Exécutif.

Article 5 : Le Secrétariat National Exécutif du Comité National de Gestion de la Migration (CNGM) a pour mission de :

- Appuyer techniquement le Comité Interministériel d'Orientation dans la réalisation de ses missions ;
- Mettre en œuvre la politique nationale en matière de gestion de la migration, tout en disposant de toutes les prérogatives techniques pour son fonctionnement.

Article 7 : Le Secrétariat National Exécutif (SNE) se compose de :

- Le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Président ;
- Le Conseiller du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, chargé de la Migration, Vice- Président ;
- Un représentant du Ministère de la Justice, membre ;
- Un représentant du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur, membre ;
- Un représentant du Ministère de la Défense Nationale, membre ;

- Un représentant du Ministère des Affaires 'Économiques et de la Promotion des Secteurs Productifs, membre ;
- Un représentant du Ministère de la Santé, membre ;
- Un représentant du Ministère de la Fonction Publique et du Travail, membre ;
- Un représentant du Ministère de l'Emploi de la Formation Professionnelle, membre ;
- Un représentant du Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme de l'Education ;
- Un représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique, membre ;
- Un représentant du Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille, membre ;
- Un représentant du Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile, membre ;
- Un représentant des partenaires techniques, membre ;
- Un représentant des organisations de la Société Civile, actives dans le domaine de la migration, membre.

Article 8 : Cellule de Coordination et Suivi-évaluation

Il est créé au Cabinet du MIDE, une Cellule de Coordination et Suivi-évaluation, chargée du Secrétariat du SNE. Elle assure la Coordination et le suivi Evaluation de la mise en œuvre des programmes et budgets annuels adoptés par le CNGM en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Elle constitue la cheville ouvrière de la mise en œuvre des activités et assure le secrétariat du SE-CNGM.

Article 9 : Les missions de la Cellule de Coordination et Suivi-évaluation sont les suivantes :

- Elaborer en concertation avec le Président du Secrétariat National Exécutif et l'ensemble des parties prenantes (Secrétariat National Exécutif), le programme et le budget annuels de mise en œuvre de SNGM. Elle assure à ce titre, le Secrétariat du Secrétariat National Exécutif du Comité National-SNGM.
- Organiser, en collaboration avec le Président du Secrétariat National Exécutif, les sessions du Comité National d'Orientation-SNGM ;
- Assurer l'élaboration des rapports techniques et financiers périodiques sur la réalisation des activités inscrites au programme et budget annuels. Elle attire l'attention sur tout disfonctionnement, contrainte ou retard affectant la mise en œuvre des activités programmées et agit, en concertation avec les responsables concernés, pour trouver les solutions appropriées ;
- Centraliser l'ensemble des informations sur la mise en œuvre de SNGM (« reportage », données statistiques disponibles au niveau du SSN, DTM, rapports des missions de suivi ou d'évaluation) ;
- Mettre en place et alimenter de façon régulière, un système de suivi-évaluation pour mieux suivre les résultats attendus, les écarts, les effets et les impacts ;
- Préparer en concertation avec le Secrétariat National Exécutif, les missions de suivi-évaluation et veille à mettre en œuvre leurs recommandations pour assurer l'atteinte des objectifs.

Article 10 : La Cellule est une structure légère de coordination et de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action. Elle appuie le Secrétariat National Exécutif dans le suivi de la mise en œuvre de la SNGM.

Article 11 : La Cellule comprend :

- Un Assistant chargé du Suivi de la mise en œuvre du Plan d'action-SNGM ;
- Un Assistant financier ayant une bonne expérience en matière des procédures budgétaires, en particulier, celles relatives à la mobilisation des financements extérieurs.
- Une secrétaire informaticienne avec expérience dans l'administration des projets
- Un chauffeur
- Un planton

Elle fonctionne sous la responsabilité directe du Conseiller du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, chargé de la Migration.

Article 12 : Périodicité des Réunions

Le Comité National de Gestion de la Migration (CNGM) se réunit au moins une fois tous les six mois pour :

- Approuver le programme d'activités et le budget annuels présentés par le Secrétariat National Exécutif pour la gestion de la migration ;
 - Superviser et faire le suivi des activités relatives à la migration.
 - Donner les orientations susceptibles de faciliter la gestion de la migration ;
- Il peut être convoqué, exceptionnellement, à l'initiative de son Président.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINALES

Article 13 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 14 : Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, le Ministre de la Justice, le Le Ministre de la Fonction Publique et du Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur, le Ministre de la Défense Nationale, le Ministre des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs, le Ministre de la Santé, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail, le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, la Ministre l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, la Ministre de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille et le Commissaire aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Fait à Nouakchott, le _____

Mohamed Ould Bilal MESSAOUD

**Le Ministre de l'Intérieur et de la
Décentralisation**
Mohamed Ahmed Ould Mohamed Lemine

Le Ministre de la Justice
Mohamed Mahmoud Ould
Cheikh Abdellahi Ould BOYA

**Le Ministre des Affaires Etrangères, de la
Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur**

Le Ministre de la Défense
Nationale

Mohamed Salem Ould MERZOUG

Hannena Ould SIDI

**Le Ministre des Affaires Economiques et
promotion Secteurs Productifs
Ousmane Mamadou KANE**

**Ministre de la Santé
Moctar Ould DAHI**

Ministre de la Fonction Publique et du Travail

Mohamed Abdellahi Ould Ethmane

**Le Ministre de l'Emploi et de la
la Formation Professionnelle
Lallya CAMARA**

**Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique**

**Mohamed Lemine Ould Abboye Ould
Cheikh El Hadrami**

**Ministre de l'Action Sociale, de l'Enfance et
de la Famille**

**Naha Mint Haroun Ould CHEIKH
SIDIYA**

**Le Commissaire aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire
et aux Relations avec la Société Civile
Cheikh Ahmedou Ould Ahmed Salem Ould SIDI**

Ampliations :

MSG/PR	2	DGLTEJO	2
MSGG	2	IGE	2
Ts depts	35	AN	2